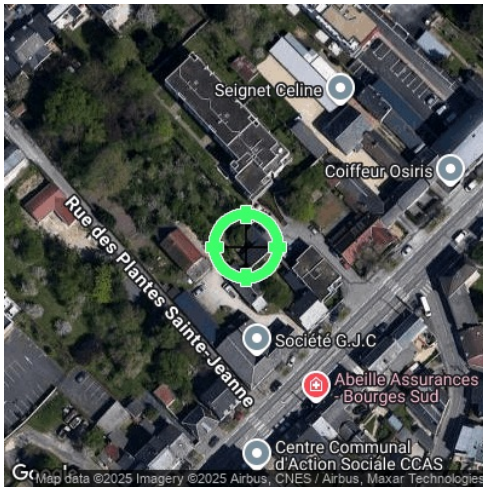


## Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier



<b>Réalisé en commande* par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	SAS NOTACOEUR
<b>Numéro de dossier</b>	LE CLOS D'AURON
<b>Date de réalisation</b>	22/10/2025

<b>Localisation du bien</b>	74-76-78 rue Jean-Jacques Rousseau 18000 BOURGES
<b>Section cadastrale</b>	EW 214, EW 215, EW 216
<b>Altitude</b>	130.61m
<b>Données GPS</b>	Latitude 47.076927 - Longitude 2.385532

<b>Désignation du vendeur</b>	NEXITY
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

\* Document réalisé sur commande par **Media Immo** qui en assume la pleine responsabilité. Ceci, sous couvert que les informations transmises par **SAS NOTACOEUR** soient exactes.

### EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES

Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 2 - Faible		EXPOSÉ	-
Commune à potentiel radon de niveau 3		NON EXPOSÉ	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols		NON EXPOSÉ	-
Immeuble situé dans l'Obligation Légale de Débroussaillage		NON EXPOSÉ	-
PPRn	Inondation par crue	Approuvé le 24/05/2011	NON EXPOSÉ -
PPRt	Effet de Surpression	Approuvé le 03/08/2023	NON EXPOSÉ -
PPRt	Effet de Surpression	Approuvé le 21/12/2012	NON EXPOSÉ -
PPRt	Effet Thermique	Approuvé le 03/08/2023	NON EXPOSÉ -
PPRt	Effet Thermique	Approuvé le 21/12/2012	NON EXPOSÉ -
PPRt	Effet Toxique	Approuvé le 03/08/2023	NON EXPOSÉ -
PPRt	Effet Toxique	Approuvé le 21/12/2012	NON EXPOSÉ -
PPRt	Projection	Approuvé le 03/08/2023	NON EXPOSÉ -
PPRt	Projection	Approuvé le 21/12/2012	NON EXPOSÉ -

### INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE

-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif <sup>(1)</sup>	EXPOSÉ	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif <sup>(1)</sup>	EXPOSÉ	-

<sup>(1)</sup> À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques  
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)  
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés  
Extrait Cadastral  
Zonage réglementaire sur la Sismicité  
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé  
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé  
Annexes : Arrêtés

## Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement, de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier

**Attention !** S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 2013-1-738

du 09/07/2013

mis à jour le

### Adresse de l'immeuble

74-76-78 rue Jean-Jacques Rousseau  
18000 BOURGES

### Cadastre

EW 214, EW 215, EW 216

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS  
prescrit  anticipé  approuvé  date  <sup>1</sup> oui  non

<sup>1</sup> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

autres

inondation  crue torrentielle  mouvements de terrain  avalanches  sécheresse / argile   
cyclone  remontée de nappe  feux de forêt  séisme  volcan

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

<sup>2</sup> oui  non

<sup>2</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERS  
prescrit  anticipé  approuvé  date  <sup>3</sup> oui  non

<sup>3</sup> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain  autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

<sup>4</sup> oui  non

<sup>4</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES  
prescrit  approuvé  date  <sup>5</sup> oui  non

<sup>5</sup> si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique  effet thermique  effet de surpression  projection  risque industriel

> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement

oui  non

> L'immeuble est situé en zone de prescription

<sup>6</sup> oui  non

<sup>6</sup> Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui  non

<sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente

oui  non

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en

zone 1  zone 2  zone 3  zone 4  zone 5   
très faible faible modérée moyenne forte

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

oui  non

### Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS)

NC\*  oui  non

\* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

### Information relative aux obligations légales de débroussaillage (OLD)

> Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage oui  non

### Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

> L'immeuble est situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n°2024-531 du 10 juin 2024 oui  non

> L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. NC\*  oui  non

\* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de la commune)

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à trente ans

> compris entre trente et cent ans

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ? oui  non

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ? oui  non

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T\*\*

\*\* catastrophe naturelle, minière ou technologique

> L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T oui  non

### Documents à fournir obligatoirement

Carte Sismicité, Zonages Réglementaires, Règlements concernant le bien, Fiche d'information sur le risque Sismique, Liste des arrêtés portant connaissance de l'état de Catastrophes Naturelles.

### Vendeur - Acquéreur

Vendeur	NEXITY		
Acquéreur			
Date	22/10/2025	Fin de validité	22/04/2026

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.nota-risques-urba.fr/>  
© 2025 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

## Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

*en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement*

Préfecture : Cher  
Adresse de l'immeuble : 74-76-78 rue Jean-Jacques Rousseau 18000 BOURGES  
En date du : 22/10/2025

### Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1990	14/05/1991	12/06/1991	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1991	30/06/1998	23/02/1999	10/03/1999	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	07/05/2001	07/05/2001	29/08/2001	26/09/2001	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/02/2002	31/12/2002	25/08/2004	26/08/2004	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	26/05/2007	26/05/2007	27/07/2007	01/08/2007	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	31/07/2008	31/07/2008	09/02/2009	13/02/2009	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	18/10/2012	21/10/2012	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	28/05/2016	04/06/2016	08/06/2016	09/06/2016	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	28/05/2016	06/06/2016	15/06/2016	16/06/2016	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain	02/06/2016	02/06/2016	17/09/2018	20/10/2018	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2018	31/12/2018	18/06/2019	17/07/2019	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2019	30/09/2019	29/04/2020	12/06/2020	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : NEXITY

Acquéreur :

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

#### Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

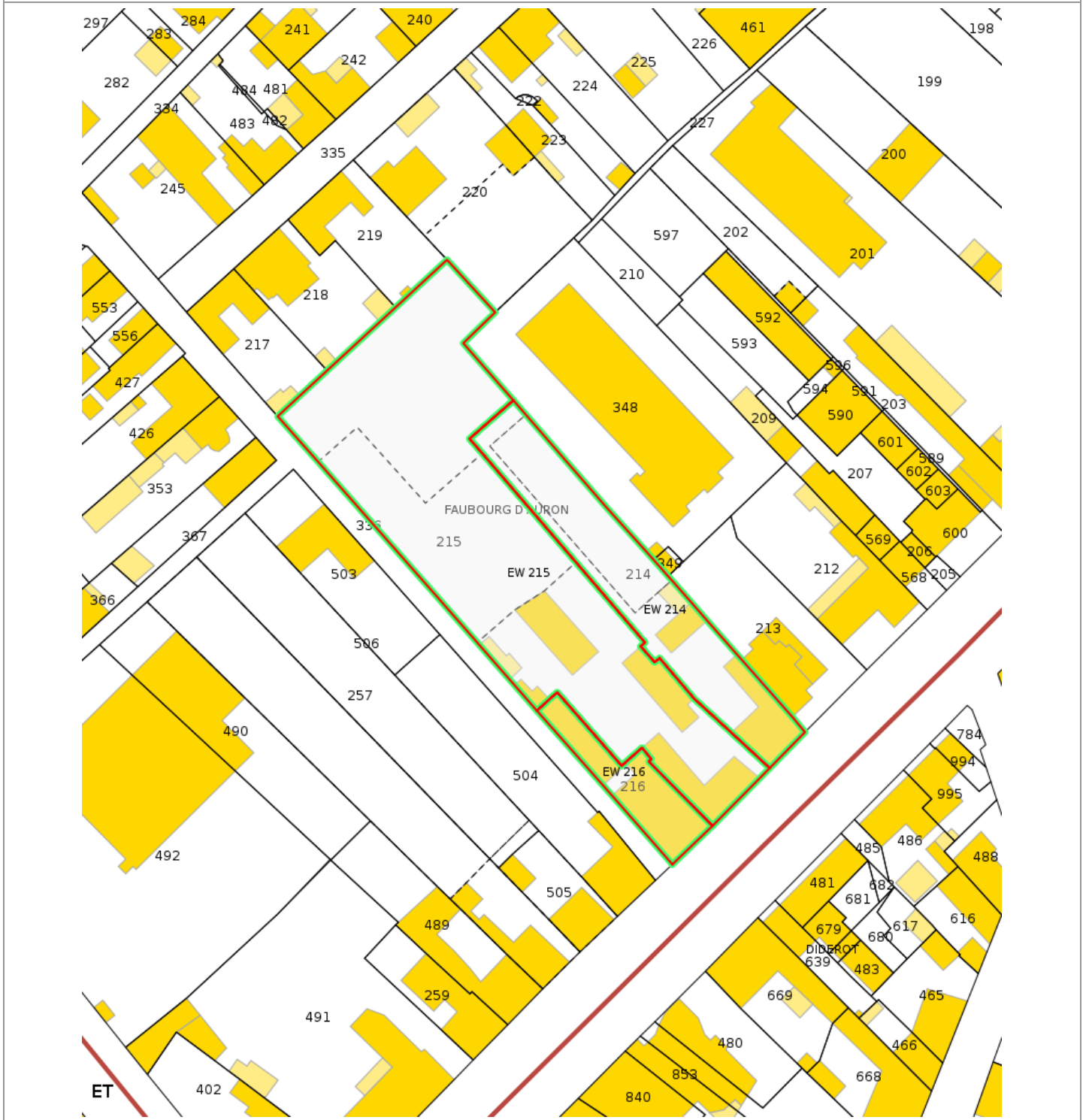
## Extrait Cadastral

Département : Cher

Commune : BOURGES

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr, Etalab

Parcelles : EW 214, EW 215, EW 216

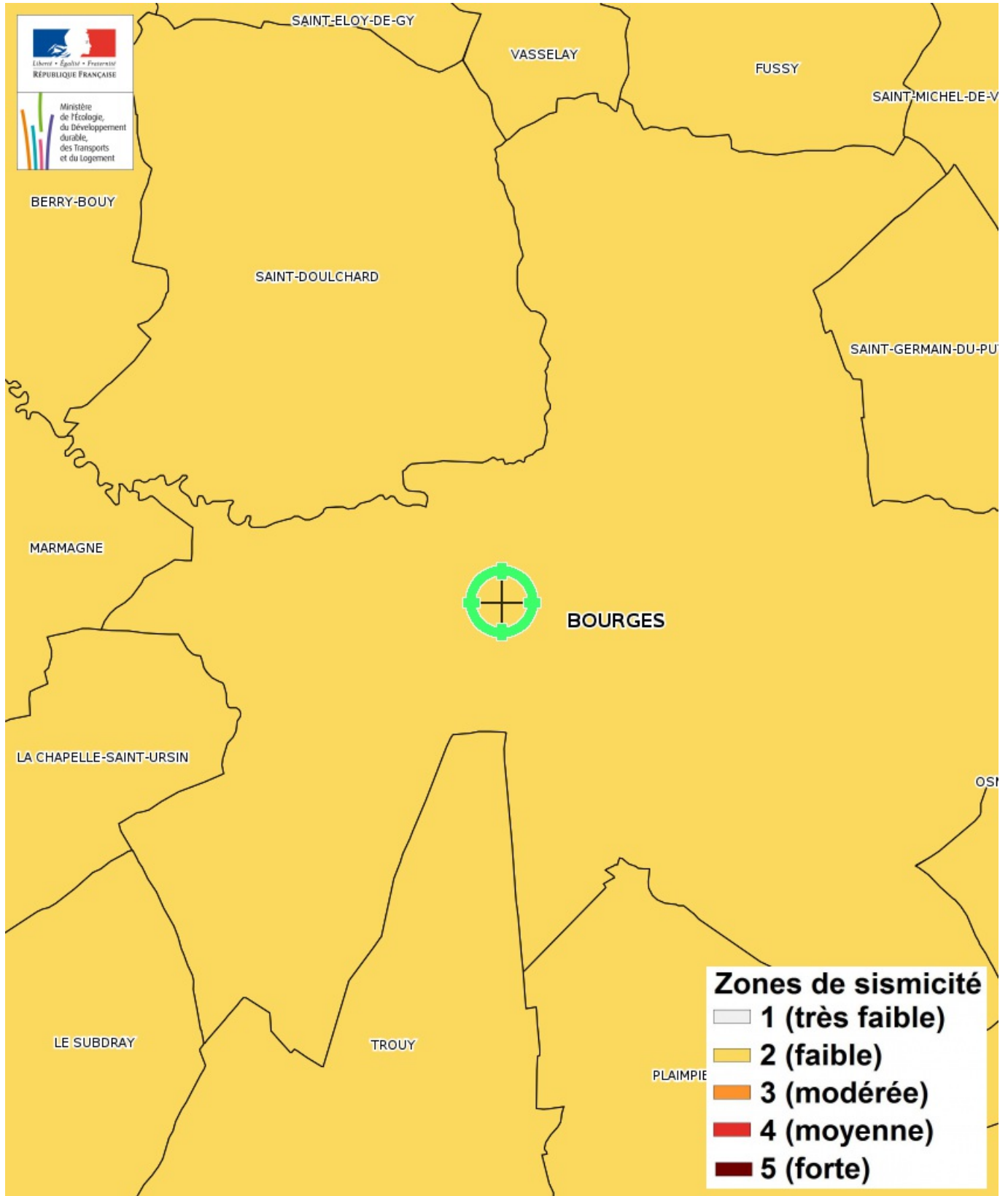


## Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Cher

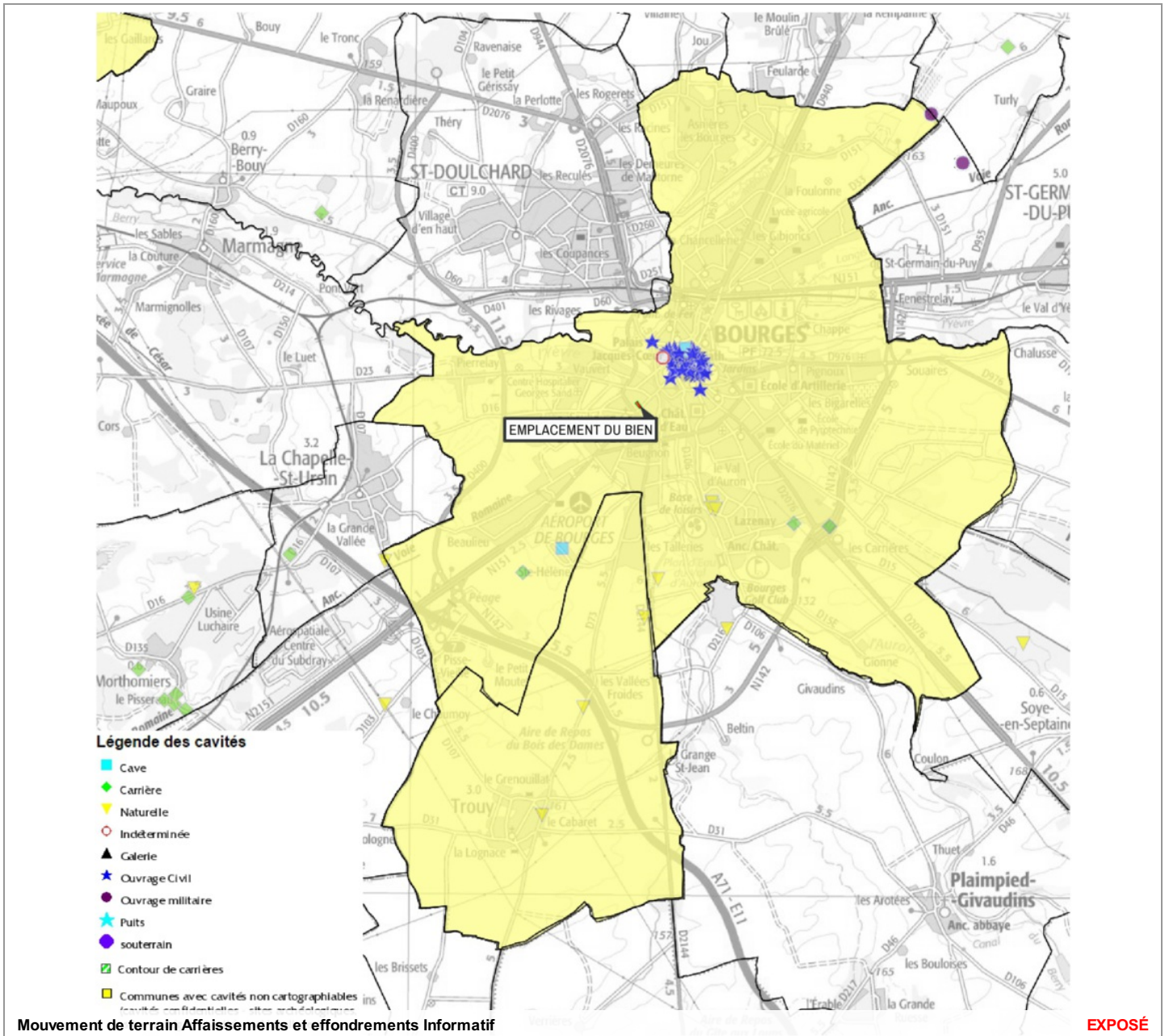
Commune : BOURGES

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 2 - Faible

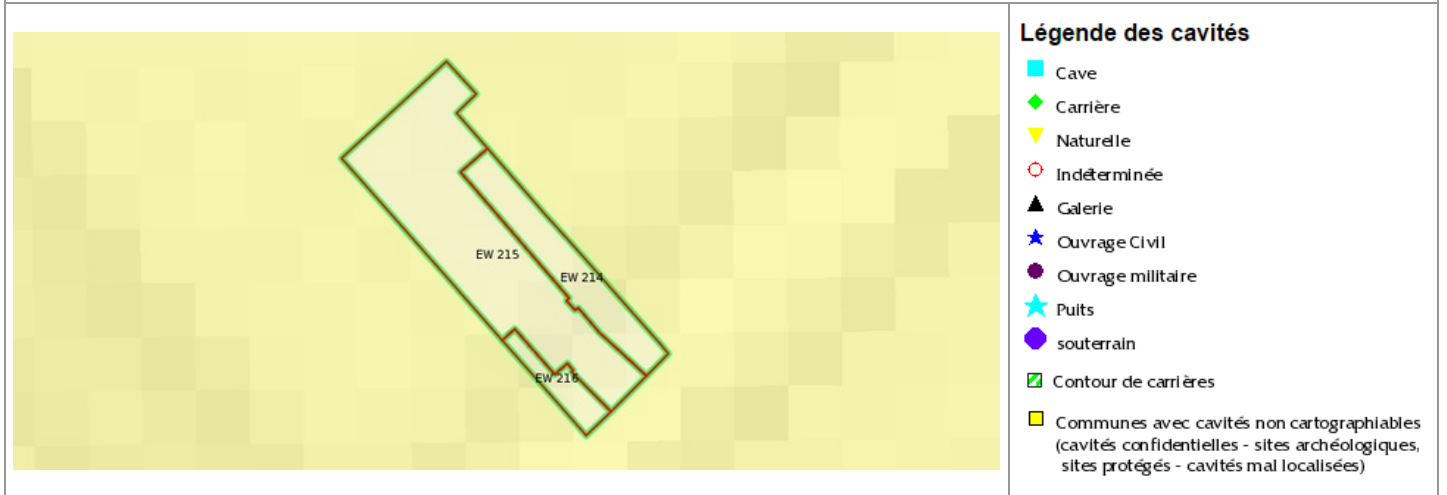


# Carte

Mouvement de terrain Affaissements et effondrements

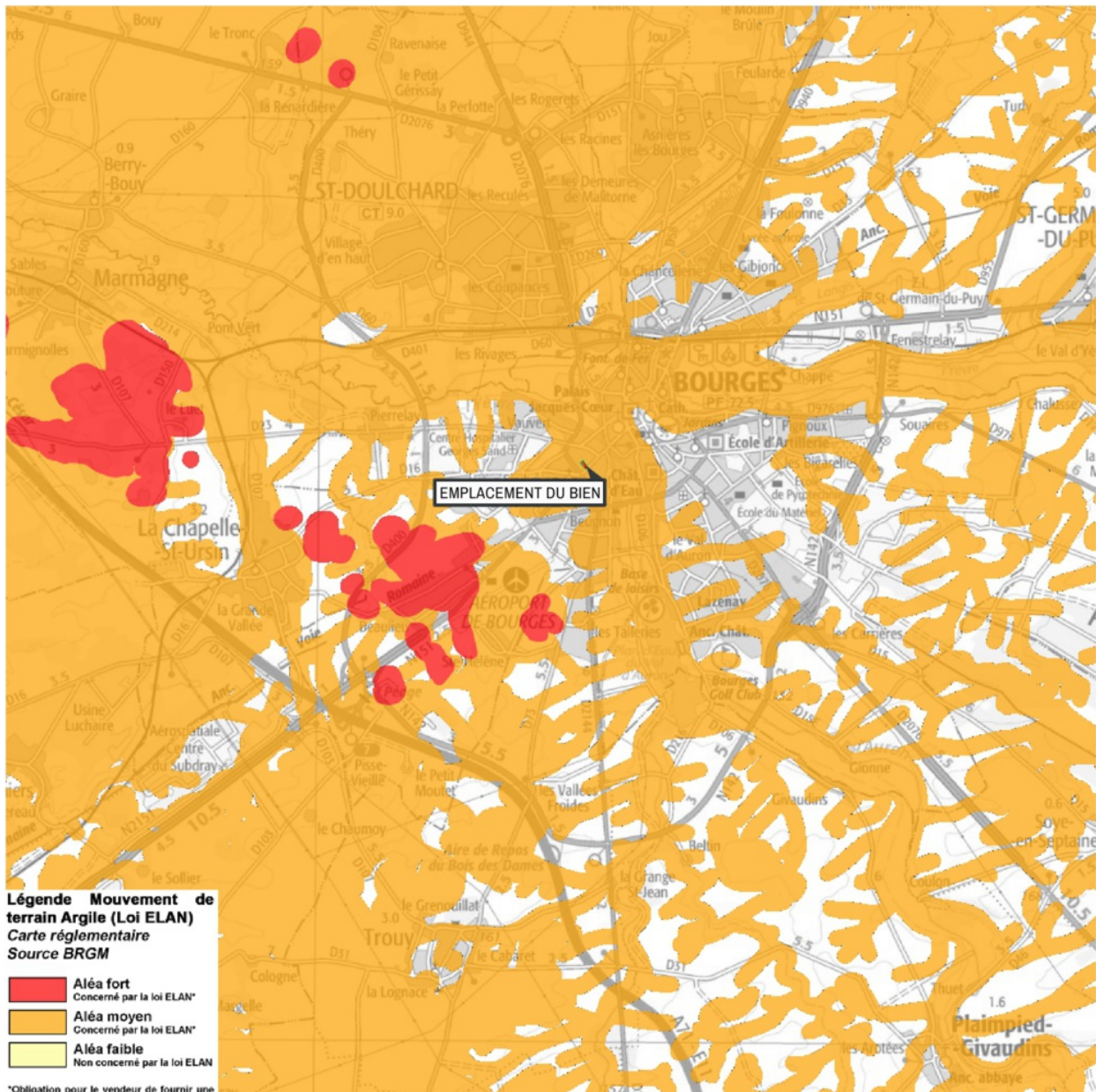


## Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



## Carte

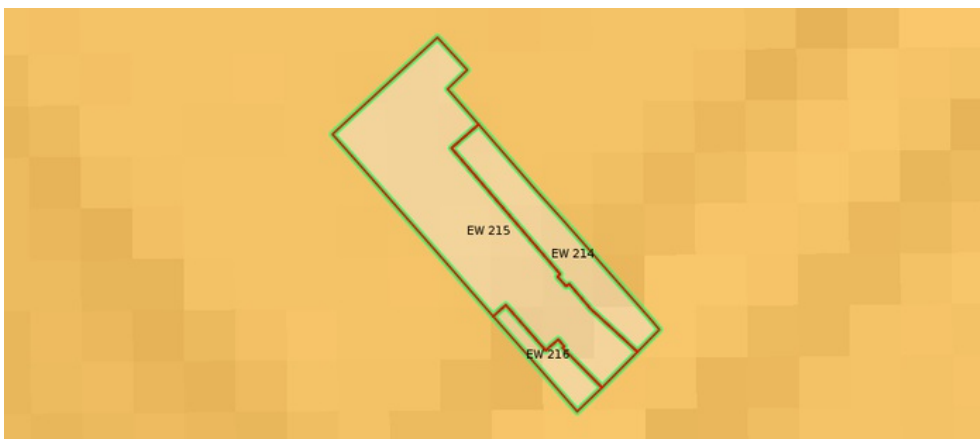
Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Informatif

EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



**Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)**  
Carte réglementaire  
Source BRGM

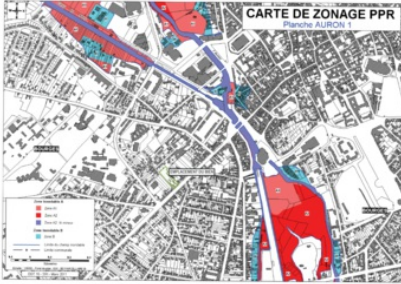
- Aléa fort  
Concerné par la loi ELAN\*
- Aléa moyen  
Concerné par la loi ELAN\*
- Aléa faible  
Non concerné par la loi ELAN

\*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

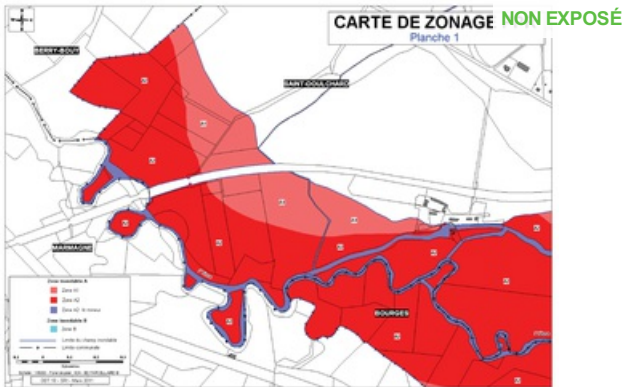
## Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

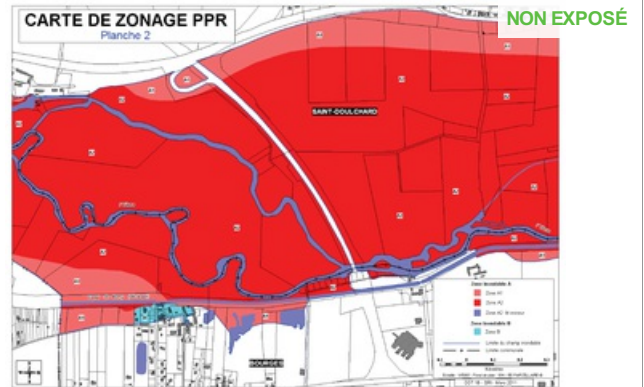
### Zoom extrait de la carte originale ci-contre



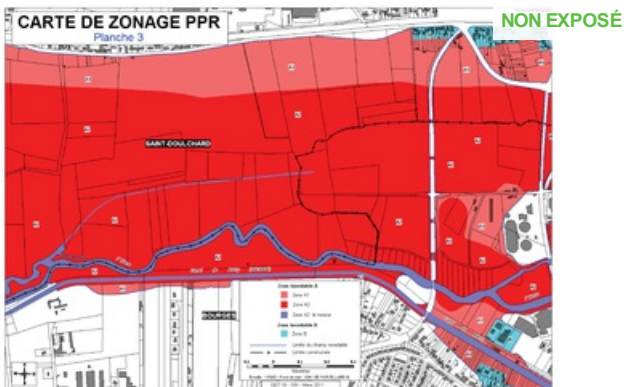
Inondation par crue Approuvé le 24/05/2011



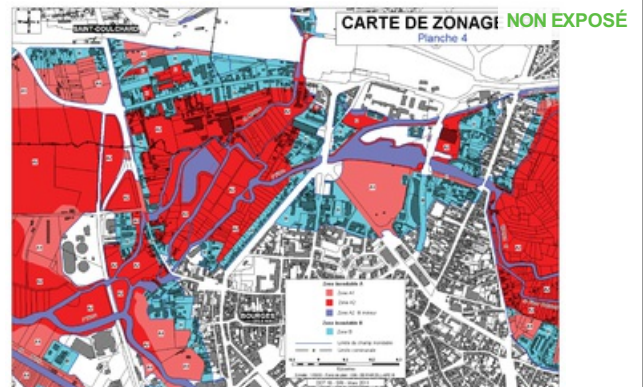
Inondation par crue Approuvé le 24/05/2011



Inondation par crue Approuvé le 24/05/2011



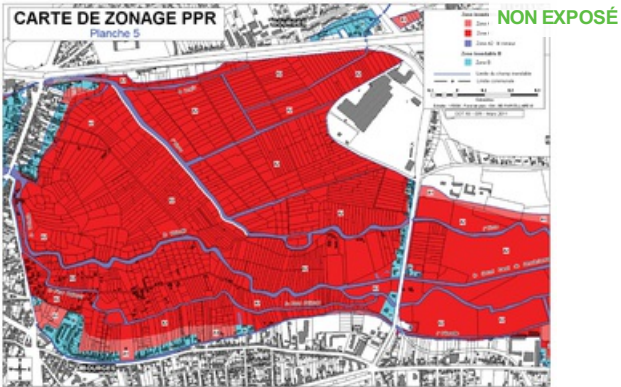
Inondation par crue Approuvé le 24/05/2011



Inondation par crue Approuvé le 24/05/2011

## Annexes

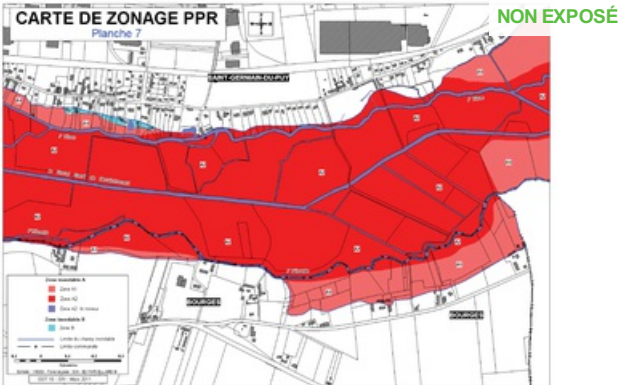
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



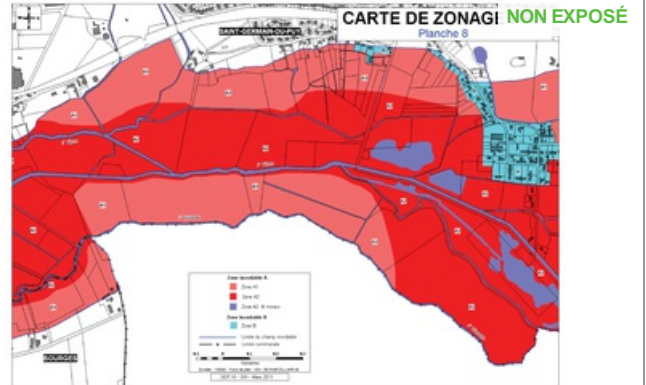
Inondation par crue Approuvé le 24/05/2011



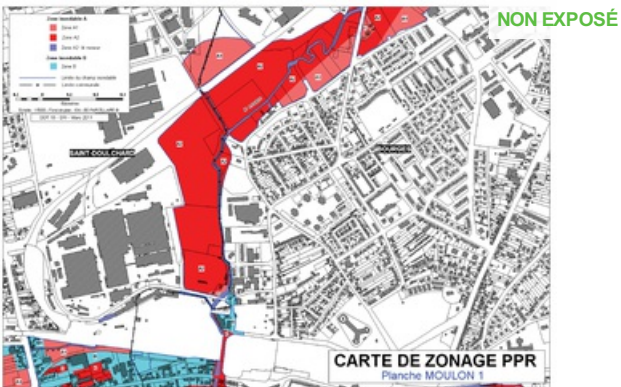
Inondation par crue Approuvé le 24/05/2011



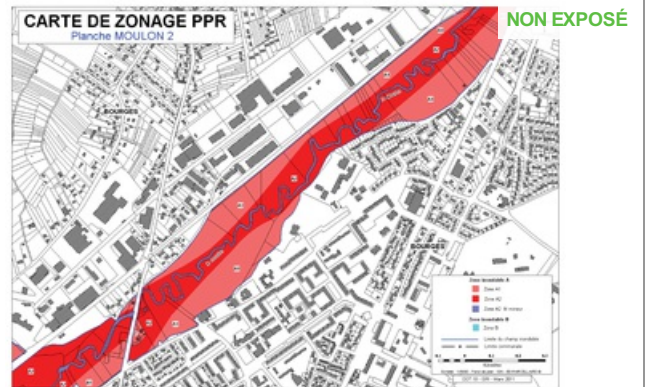
Inondation par crue Approuvé le 24/05/2011



Inondation par crue Approuvé le 24/05/2011



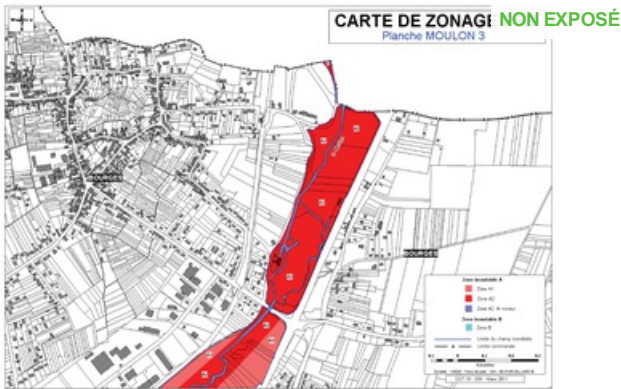
Inondation par crue Approuvé le 24/05/2011



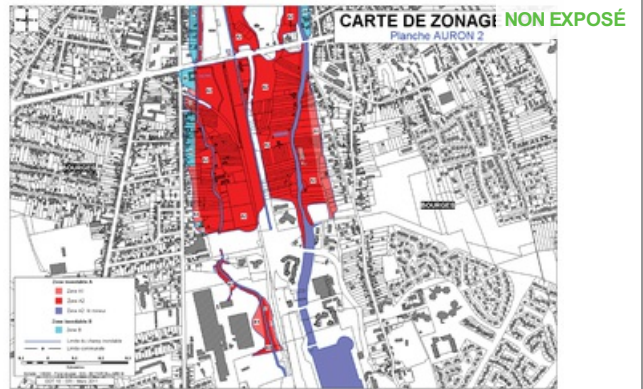
Inondation par crue Approuvé le 24/05/2011

## Annexes

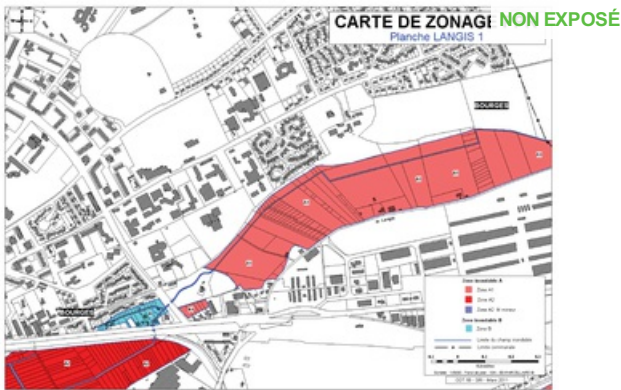
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



Inondation par crue Approuvé le 24/05/2011



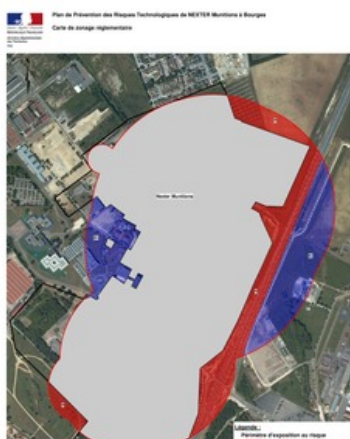
Inondation par crue Approuvé le 24/05/2011



Inondation par crue Approuvé le 24/05/2011



Inondation par crue Approuvé le 24/05/2011



Effet de Surpression Approuvé le 21/12/2012  
Effet Thermique Approuvé le 21/12/2012  
Effet Toxique Approuvé le 21/12/2012  
Projection Approuvé le 21/12/2012

NON EXPOSÉ

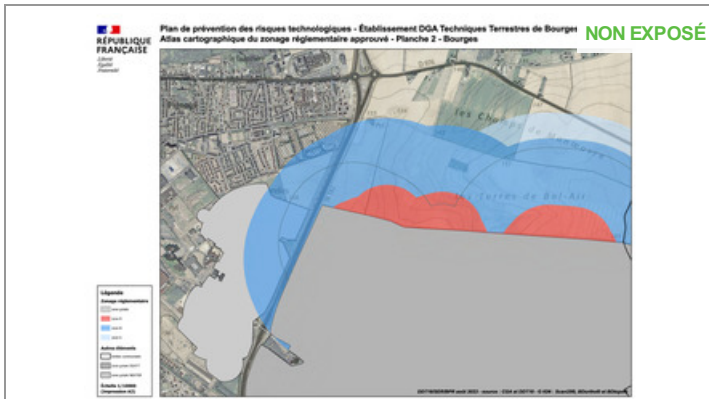


Effet de Surpression Approuvé le 03/08/2023  
Effet Thermique Approuvé le 03/08/2023  
Effet Toxique Approuvé le 03/08/2023  
Projection Approuvé le 03/08/2023

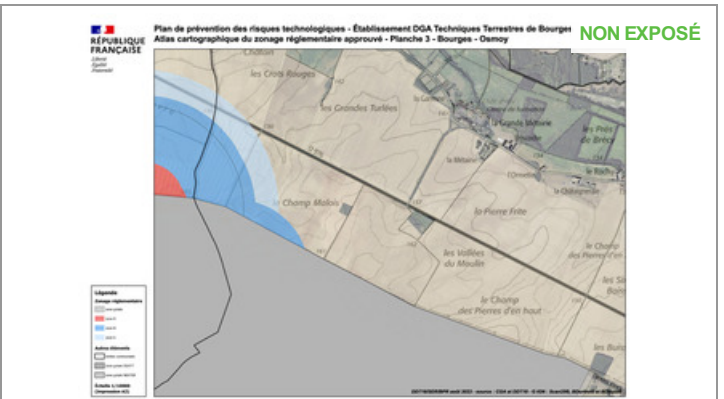
NON EXPOSÉ

## Annexes

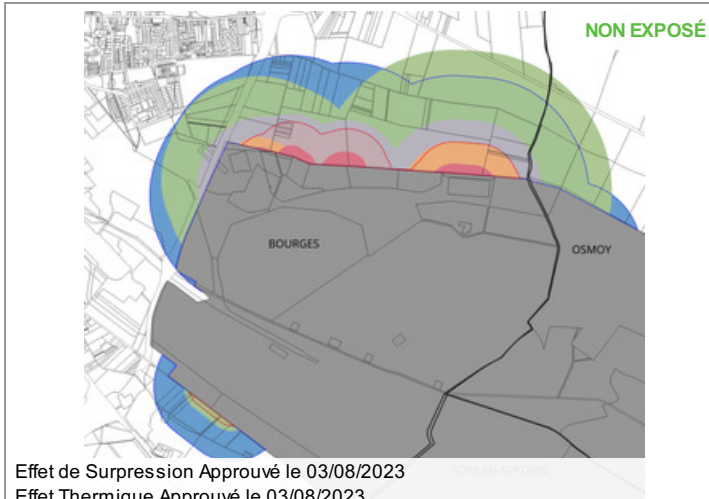
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



Effet de Surpression Approuvé le 03/08/2023  
Effet Thermique Approuvé le 03/08/2023  
Effet Toxique Approuvé le 03/08/2023  
Projection Approuvé le 03/08/2023



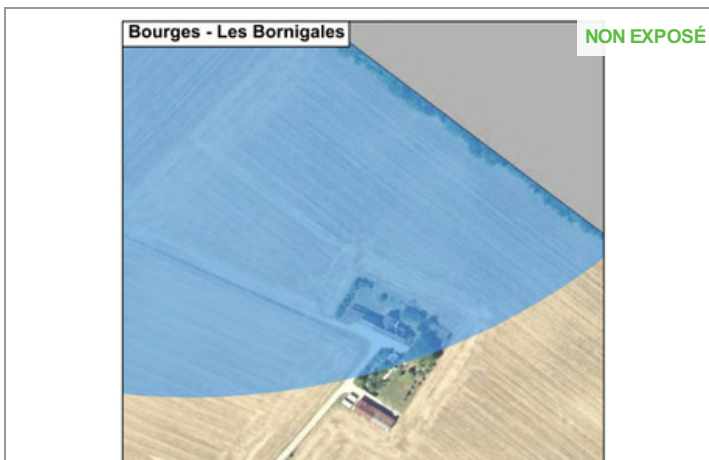
Effet de Surpression Approuvé le 03/08/2023  
Effet Thermique Approuvé le 03/08/2023  
Effet Toxique Approuvé le 03/08/2023  
Projection Approuvé le 03/08/2023



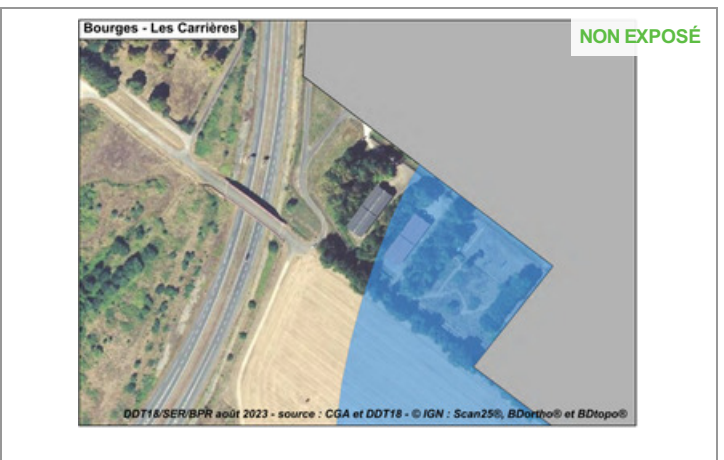
Effet de Surpression Approuvé le 03/08/2023  
Effet Thermique Approuvé le 03/08/2023  
Effet Toxique Approuvé le 03/08/2023  
Projection Approuvé le 03/08/2023



Effet de Surpression Approuvé le 03/08/2023  
Effet Thermique Approuvé le 03/08/2023  
Effet Toxique Approuvé le 03/08/2023  
Projection Approuvé le 03/08/2023



Effet de Surpression Approuvé le 03/08/2023  
Effet Thermique Approuvé le 03/08/2023  
Effet Toxique Approuvé le 03/08/2023  
Projection Approuvé le 03/08/2023



Effet de Surpression Approuvé le 03/08/2023  
Effet Thermique Approuvé le 03/08/2023  
Effet Toxique Approuvé le 03/08/2023  
Projection Approuvé le 03/08/2023

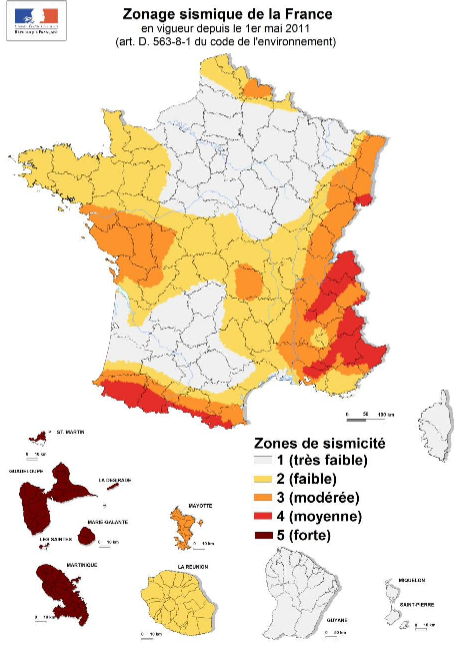
# Annexes

## Fiche d'information Sismicité

  
**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES**  
Transition Écologique Cohésion des Territoires

### Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

#### Le zonage sismique sur ma commune








#### Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition **au risque sismique**.

#### La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée**
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles**
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux**
- IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)**

		1	2	3	4	5
Pour les bâtiments neufs						
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

#### Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en **zone 1**, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en **zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

**Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.**

#### Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>

## Annexes

Arrêtés



**Direction  
départementale  
des Territoires  
Cher**

**Service des risques**

6, Place de la Pyrotechnie  
CS 20001  
18019 BOURGES Cedex

**ARRETE N° 2013-1-738 du 9 juillet 2013**  
Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens  
immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs  
dans la commune de BOURGES

Le Préfet du Cher,  
Chevalier de la Légion d'Honneur ;  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-1-274 du 1<sup>er</sup> février 2006 modifié, relatif à la liste des communes où s'applique l'article L. 125-5 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-1-736 du 22 juillet 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune de BOURGES ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des Territoires ;

### **A R R E T E**

**Article 1** :

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de BOURGES sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte,

## Annexes

### Arrêtés

- la délimitation des zones exposées,
- la nature et l'intensité des risques dans chacune des zones exposées,
- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le zonage sismique réglementaire dans le département du Cher.

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie de BOURGES.

L'information est accessible sur le site internet des services de l'État dans le Cher.

#### **Article 2 :**

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques à tout contrat de vente ou de location en application du code de l'environnement.

#### **Article 3 :**

Une copie du présent arrêté et du dossier d'informations est adressée à Monsieur le maire de la commune de BOURGES et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département du Cher.

#### **Article 4 :**

Monsieur le secrétaire général de la Préfecture, Monsieur le directeur de Cabinet, Monsieur le directeur départemental des Territoires et Monsieur le maire de la commune de BOURGES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures.

Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Signé Henri ZELLER

## Annexes

Arrêtés



### PRÉFECTURE DU CHER

**Direction  
départementale  
des Territoires**  
Cher

**Service des risques**

6, place de la Pyrotechnie  
CS 20001  
18019 BOURGES CEDEX

**ARRETE n° 2011 - 1 – 0494 du 24 mai 2011**

**portant approbation**

**du plan de prévention des risques d'inondation  
Yèvre, Moulon, Auron et Langis  
à Bourges, Saint-Doulchard et Saint-Germain-du-Puy**

Le Préfet du Cher,  
Chevalier de la Légion d'honneur,

**VU** le code de l'environnement et notamment les articles L 562-1 à L 562-8 ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L 126-1 et R 126-1 ;

**VU** la loi n° 95-101 du 2 février 1995 modifiée relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

**VU** le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 modifié relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2006-1-1252 du 2 octobre 2006, relatif à la révision du plan des surfaces submersibles valant plan de prévention du risque inondation des rivières Yèvre, Auron et Moulon sur la commune de Bourges et des rivières Yèvre et Moulon sur la commune de Saint-Doulchard, relatif à la prescription d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles en matière de zone inondable de la rivière Langis sur la commune de Saint-Germain-du-Puy et de Bourges et la rivière Yèvre sur la commune de Saint-Germain-du-Puy, autorisant les agents chargés de l'élaboration du plan de prévention du risques inondation à pénétrer sur les propriétés privées et annulant l'arrêté préfectoral n°1999-1-1438 en date du 10 décembre 1999 ;

## Annexes

Arrêtés

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-1-804 du 29 avril 2010 prescrivant l'enquête publique préalable à l'approbation du plan de prévention des risques d'inondation des rivières Yèvre, Moulon, Auron et Langis sur les communes de Bourges, Saint-Doulchard et Saint-Germain-du-Puy ;

VU l'avis favorable du 29 mars 2010 du conseil municipal de la commune de Bourges ;

VU l'avis favorable du 31 mars 2010 du conseil municipal de la commune de Saint-Doulchard ;

VU l'avis favorable du 4 juin 2010 du conseil municipal de la commune de Saint-Germain-du-Puy ;

VU l'avis réputé favorable du centre régional de la propriété forestière ;

VU l'avis favorable du 22 mars 2010 de la chambre d'agriculture ;

VU l'avis réputé favorable du conseil régional du Centre ;

VU l'avis favorable du 17 mai 2010 de la commission permanente du conseil général du Cher ;

VU l'avis réputé favorable du service départemental d'incendie et de secours ;

VU l'avis réputé favorable de la communauté d'agglomération « Bourges Plus » ;

VU le rapport et l'avis favorable du 5 août 2010 du commissaire enquêteur ;

Considérant la nécessité d'améliorer la sécurité des personnes et des biens face au risque d'inondation ;

SUR la proposition du directeur départemental des territoires du Cher ;

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, le plan de prévention des risques d'inondation, Yèvre, Moulon, Auron et Langis à Bourges, Saint-Doulchard et Saint-Germain-du-Puy.

Ce plan comprend :

- 1) une notice de présentation
- 2) des cartes des aléas
- 3) des cartes des enjeux
- 4) un règlement
- 5) des cartes de zonage

**Article 2** : Le plan de prévention des risques vaut servitude d'utilité publique opposable à toute personne publique ou privée. A ce titre, il est annexé au Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L 126-1 du code de l'urbanisme.

## Annexes

### Arrêtés

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher et fera l'objet d'une mention dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Il sera notifié aux maires des communes de Bourges, Saint-Doulchard et Saint-Germain-du-Puy qui feront procéder à son affichage en mairie pendant une durée d'au moins un mois.

**Article 4 :** Le plan approuvé sera tenu à la disposition du public en préfecture et dans chaque commune concernée. Cette mesure de publicité fera l'objet d'une mention avec les publications et l'affichage prévu à l'article 3.

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture du Cher, les maires des communes de Bourges, Saint-Doulchard et Saint-Germain-du-Puy et le directeur départemental des territoires du Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet du Cher,



Catherine DELMAS-COMOLLI

## Annexes

Arrêtés



PREFET DU CHER

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS  
Sous-Direction de la Protection des Populations  
Service de la Protection de l'Environnement

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°2012-1-1520**  
**portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)**  
**autour des installations exploitées par la société NEXTER Munitions**  
**sur le territoire de la commune de Bourges**

Le Préfet du Cher,

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

**VU** le code de l'environnement, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre V (parties législatives et réglementaires), et en particulier les articles L. 515-15 à L. 515-25, R. 515-39 à R. 515-49 ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 126-1, L. 211-1, L. 300-2, R. 126-1 et R. 126-2 ;

**VU** le code de la construction et de l'habitation ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ;

**VU** l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2004.1.460 du 5 mai 2004 modifié autorisant la poursuite de l'exploitation de l'établissement NEXTER Munitions à Bourges ;

**VU** l'étude de dangers du 15 janvier 2007 complétée le 29 août 2008 et le 13 mars 2009 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 26 juin 2008 portant création du comité local d'information et de concertation pour l'établissement NEXTER Munitions à Bourges ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2009, prorogé par les arrêtés préfectoraux du 3 mai 2011 et du 16 octobre 2012, portant prescription du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de l'établissement NEXTER munitions situé sur le territoire de la commune de Bourges ;

**VU** l'avis des personnes et organismes associés, en particulier :

- Le comité local d'information et de concertation : avis favorable lors de sa séance du 18 juin 2012 ;

1

## Annexes

### Arrêtés

- Le Délégué Militaire Départemental adjoint du Cher qui a apporté par courriel du 8 mars 2012 une précision quant à la dénomination de l'ESAM remplacée depuis le 1er septembre 2009 par les EMB (Écoles Militaires de Bourges),
- Le directeur de la DGA Techniques Terrestres à Bourges qui a fait savoir par courrier du 30 mars 2012 que le projet de PPRT n'appelait aucune observation de sa part ;

**VU** la décision n° E12000196/45 du Tribunal Administratif d'Orléans du 2 juillet 2012 portant désignation du commissaire enquêteur et de son suppléant ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2012 prescrivant une enquête publique du 1<sup>er</sup> octobre au 2 novembre 2012 sur ce Projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques ;

**VU** le rapport établi par le commissaire enquêteur et son avis favorable au projet de plan du 29 novembre 2012 ;

**VU** le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre et de la Direction Départementale des Territoires du Cher du 19 décembre 2012 ;

**VU** les pièces du dossier ;

**CONSIDÉRANT** que l'établissement de la société NEXTER Munitions à Bourges est classé « AS » et relève des dispositions prévues à l'article L. 515-8 du code de l'environnement, au regard de ses activités dépassant le seuil de classement « AS » au titre de la rubrique 1311 de la nomenclature des installations classées ;

**CONSIDÉRANT** que l'établissement de la société NEXTER Munitions est concerné par l'article R. 515-39 du code de l'environnement, relatif à l'établissement d'un plan de prévention des risques technologiques ;

**CONSIDÉRANT** que l'article 4 de l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié susvisé précise que l'étude de dangers décrit les mesures d'ordre technique et les mesures d'organisation et de gestion pertinentes propres à réduire la probabilité et les effets des phénomènes dangereux et à agir sur leur cinétique ;

**CONSIDÉRANT** qu'une partie du territoire de la commune de Bourges est susceptible d'être soumise aux risques technologiques dus aux installations de l'établissement NEXTER Munitions;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de limiter, par un plan de prévention des risques technologiques, l'exposition des populations aux conséquences des accidents potentiels autour du site de la société NEXTER Munitions à Bourges par des contraintes et des règles particulières en matière de construction, d'urbanisme et d'usage ;

**CONSIDÉRANT** que le commissaire enquête a émis un avis favorable ;

**CONSIDÉRANT** que la détermination de ces mesures résulte d'un processus d'analyse, d'échange et de concertation ;

**SUR proposition** du Secrétaire Général de la préfecture et du Directeur départemental de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations,

### ARRETE :

#### **Article 1er :**

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour du site exploité par la société NEXTER MUNITIONS sur le territoire de la commune de Bourges annexé au présent arrêté est approuvé.

#### **Article 2 :**

Ce plan vaut servitude d'utilité publique au sens de l'article L. 126.1 du code de l'urbanisme. Il devra être annexé au plan local d'urbanisme de la commune de Bourges dans le délai de 3 mois prévu par ce même article L. 126.1.

## Annexes

### Arrêtés

#### **Article 3 :**

Le plan de prévention des risques technologiques comprend :

- une note de présentation décrivant les installations ou stockages à l'origine des risques, la nature et l'intensité de ceux-ci et exposant les raisons qui ont conduit à délimiter le périmètre d'exposition aux risques ;
- des documents graphiques faisant apparaître le périmètre d'exposition aux risques et les zones et secteurs mentionnés respectivement aux articles L. 515-15 et L. 515-16 du code de l'environnement ;
- un règlement comportant, en tant que besoin, pour chaque zone :
  - les mesures d'interdiction et les prescriptions mentionnées au I de l'article L. 515-16 du code de l'environnement ;
  - les mesures de protection des populations prévues au IV de l'article L. 515-16 du code de l'environnement ;
- les recommandations tendant à renforcer la protection des populations formulées en application du V de l'article L. 515-16 du code de l'environnement.

#### **Article 4 :**

Un exemplaire du présent arrêté est notifié aux personnes et organismes associés définis dans l'article 4 de l'arrêté du 30 octobre 2009 susvisée.

Il doit être affiché pendant un mois à la mairie de la commune de Bourges.

Mention de cet affichage est insérée, par les soins du préfet, dans un journal diffusé dans le département.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Un exemplaire du plan approuvé est tenu à disposition du public à la préfecture (Direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations – Service de la Protection de l'Environnement) et à la mairie de la commune de Bourges ainsi que sur le site Internet de la préfecture du Cher.

#### **Article 5 :**

Le présent arrêté pourra faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours gracieux auprès du Préfet du Cher, soit d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans soit directement, en l'absence de recours préalable (recours gracieux ou hiérarchique), dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues à l'article 4, soit à l'issue d'un recours préalable dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant plus de deux mois à compter de la réception, de la demande.

#### **ARTICLE 6 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur départemental de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations, le Directeur Départemental des Territoires, le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre et le Maire de Bourges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bourges, le 21 décembre 2012

Le Préfet,

Signé : Nicolas QUILLET

## Annexes

Arrêtés



### PREFECTURE DU CHER

**C A B I N E T**  
*Service Interministériel  
de Défense et de Protection Civiles*

#### ARRETE N° 2006 -1- 274 du 1<sup>er</sup> février 2006

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels et technologiques majeurs.

Le Préfet du Cher,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de l'environnement, notamment les articles R 125-5 et R 125-23 à R125-27;  
Vu le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
Sur proposition de Monsieur le directeur des services du cabinet ;

#### **ARRETE**

##### **Article 1 :**

L'obligation d'information prévue au I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes énumérées en annexe du présent arrêté.

##### **Article 2 :**

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations librement consultable en préfecture, sous-préfecture et mairie concernées.

##### **Article 3 :**

L'obligation d'information prévue au IV de l'article L 125-5 du code de l'environnement, s'applique pour les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique listés en annexe.

##### **Article 4 :**

La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R 125-25 du code de l'environnement.

##### **Article 5 :**

Les obligations d'information mentionnées aux articles 1 et 3 du présent arrêté s'appliquent à compter du **1<sup>er</sup> juin 2006**.

## Annexes

### Arrêtés

2

**Article 6 :**

Le présent arrêté est adressée à la chambre départementale des notaires avec la liste des communes visées à l'article 1<sup>er</sup> et la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique pris depuis 1982.  
Il est affiché en mairie et accessible sur le site Internet de la préfecture

**Article 7 :**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur le Sous Préfet de Saint Amand Montrond, Monsieur le Sous Préfet de Vierzon, Mesdames et Messieurs les chefs de services régionaux et départementaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Sous Préfet, directeur de Cabinet  
Michel Tournaire

## Annexes

Arrêtés



Direction  
départementale  
des Territoires  
Cher

Service Environnement & Risques

**ARRÊTÉ N° 2018-01-1044 du 7 septembre 2018**  
**MODIFIANT L'ARRÊTÉ N° 2006-1-274 du 1<sup>er</sup> février 2006 modifié**  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les  
risques naturels et technologiques majeurs

La Préfète du Cher,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'Environnement, notamment les articles L.125-5 à L.125-7 et R. 125-23 à R. 125-27 ;

Vu le décret n° 2012-475 du 12 avril 2013 modifiant l'article R. 125-24 du code de l'Environnement ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-1-274 du 1<sup>er</sup> février 2006 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L. 125-5 du code de l'environnement modifié par les arrêtés :

- n° 2007-1-1215 du 26 novembre 2007 (communes concernées et arrêtés CATNAT) ;
- n° 2009-1-1212 du 16 juillet 2009 (communes concernées et arrêtés CATNAT) ;
- n° 2010-1-1795 du 12 octobre 2010 (communes concernées et arrêtés CATNAT) ;
- n° 2011-1-398 du 20 avril 2011 (communes concernées) ;
- n° 2011-1-713 du 22 juillet 2011 (communes concernées et arrêtés CATNAT) ;
- n° 2013-1-705 du 9 juillet 2013 (communes concernées et arrêtés CATNAT) ;
- n° 2014-1-0444 du 28 mai 2014 (communes concernées) ;
- n° 2015-1-1322 du 21 décembre 2015 (communes concernées) ;

Vu les articles L.125-5 à L.125-7 du code de l'Environnement instaurant un nouveau modèle d'état des risques et pollutions ;

Considérant que les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Loire "vals du Bec d'Allier et de Givry" "val de La Charité" et "val de Léré-Bannay" ont été approuvés par les arrêtés préfectoraux n° 2018-1-0531, n° 2018-1-0532 et n° 2018-1-0533 du 22 mai 2018 ;

Sur proposition de Madame la directrice départementale des Territoires ;

You created this PDF from an application that is not licensed to print to novaPDF printer (<http://www.novapdf.com>)

## Annexes

Arrêtés

### ARRÊTE

**Article 1er :**

La liste des communes du département du Cher où s'applique l'information "acquéreurs locataires" figurant en annexe de l'arrêté préfectoral n° 2006-1-274 du 1<sup>er</sup> février 2006 modifié est remplacée par la liste figurant en annexe 1 du présent arrêté.

**Article 2 :**

Le modèle d'état des risques naturels et technologiques à remplir par le vendeur ou le bailleur d'un bien immobilier, défini par l'arrêté ministériel du 13 juillet 2018, est joint en annexe 2 du présent arrêté.

**Article 3 :**

La liste des arrêtés de catastrophes naturelles (CATNAT) jointe en annexe de l'arrêté n° 2006- 1- 274 du 1<sup>er</sup> février 2006 modifié est complétée par la liste des arrêtés CATNAT pris du 1er juillet 2013 au 30 juin 2018 (136 lignes) jointe en annexe 3 du présent arrêté.

**Article 4 :**

Le présent arrêté est adressé à chaque commune concernée ainsi qu'à la chambre départementale des notaires du Cher.

Il est affiché en mairie.

Il est publié au recueil des actes administratifs et accessible sur le site internet des services de l'État dans le Cher.

**Article 5 :**

Monsieur le secrétaire général de la Préfecture, Madame la directrice de Cabinet, Madame la sous-préfète de Saint-Amand-Montrond, Monsieur le sous-préfet de Vierzon, Madame la directrice départementale des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète,

Signé Catherine FERRIER

## Annexes

Arrêtés

Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques à tout contrat de vente ou de location

N°INSEE	COMMUNES	PPR naturel prescrit	PPR naturel approuvé	PPR technologique prescrit	PPR technologique approuvé	Zone de sismicité	Potentiel radon	Secteur d'information sur les sols (SIS)
18001	ACHERES	Mvt				2	1	
18002	AINAY-LE-VIEIL		I			2	1	
18003	LES AIX-D'ANGILLON					2	1	
18004	ALLOGNY	Mvt				2	1	
18005	ALLOUIS	Mvt	I			2	1	
18006	ANNOIX					2	1	
18007	APREMONT-SUR-ALLIER					2	1	
18008	ARCAV					2	1	
18009	ARCOMPS					2	1	
18010	ARDENAI					2	1	
18011	ARGENT-SUR-SAUDRE	I	I			1	1	
18012	ARGENVIERES		I			1	1	
18013	ARPHEUILLES					2	1	
18014	ASSIGNY	Mvt	Irc			1	1	
18015	AUBIGNY-SUR-NERE	Irc + Mvt			T	1	1	
18016	AUBINGES					2	1	
18017	AUGY-SUR-AUBOIS					2	2	
18018	AVORD				T	2	1	
18019	AZY					2	1	
18020	BANNAY	Mvt	I + Irc			1	1	
18021	BANNEGON					2	1	
18022	BARLIEU	Mvt				1	1	
18023	BAUGY					2	1	
18024	BEDDES					2	1	
18025	BEFFES		I			1	1	
18026	BELLEVILLE-SUR-LOIRE	Mvt	I + Irc			1	1	
18027	BENGY-SUR-CRAON					2	1	
18028	BERRY-BOUY	Mvt	I			2	1	
18029	BESSAIS-LE-FROMENTAL					2	1	
18030	BLANCAFORT	Irc + Mvt				1	1	
18031	BLET					2	1	
18032	BOULLERET	Mvt	I + Irc			1	1	
18033	BOURGES		I		T	2	1	SIS
18034	BOUZAIS		I			2	1	
18035	BRECY					2	1	
18036	BRINAY		I			2	1	
18037	BRINON-SUR-SAUDRE		I			1	1	
18038	BRUERE-ALLICHAMPS		I			2	1	
18039	BUE		Irc			2	1	
18040	BUSSY					2	1	
18041	LA CELETTE					2	1	
18042	LA CELLE					2	1	
18043	LA CELLE-CONDE		I			2	1	
18044	CERBOIS					2	1	
18045	CHALIVROY-MILON					2	1	
18046	CHAMBON					2	1	
18047	LA CHAPELLE-D'ANGILLON	Mvt				1	1	
18048	LA CHAPELLE-HUGON					2	1	
18049	LA CHAPELLE-MONTLINARD		I			1	1	

MàJ Juillet 2018

You created this PDF from an application that is not licensed to print to novaPDF printer (<http://www.novapdf.com>)

## Annexes

Arrêtés



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

PRÉFECTURE  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
Service de coordination des politiques publiques  
Section de coordination des installations classées  
pour la protection de l'environnement

**Arrêté préfectoral n° 2019-0990 du 31 juillet 2019  
Portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la commune de Bourges**

La préfète du Cher,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L.125-6, 125-7, L.556-2, R. 125-41 à R.125-47 ;
- Vu** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.410-1 R.151-53, R.410-15-1, R.431-16 et R.442-8-1 ;
- Vu** le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;
- Vu** le décret du 9 août 2017 du président de la République nommant Mme Catherine FERRIER, préfète du Cher ;
- Vu** le décret du 27 décembre 2018 portant nomination de Mme Régine LEDUC, secrétaire générale de la préfecture du Cher ;
- Vu** le rapport de l'inspection des installations classées du 28 juin 2017 proposant la création de secteurs d'information sur les sols sur la commune de Bourges ;
- Vu** les notes de présentation des projets de secteurs d'information sur les sols annexées au rapport précité ;
- Vu** la consultation du maire de la commune de Bourges et du président de la communauté d'agglomération Bourges Plus ;
- Vu** l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols par courriers du 30/07/2018 ;
- Vu** les observations et propositions émises dans le cadre de la mise à disposition du public du projet de décision de création de secteurs d'information sur les sols, accompagné des notes de présentation susvisées, organisée du 31/07/2018 au 02/10/18 suivant les formes prévues à l'article L.120-1 du code de l'environnement ;
- Vu** le rapport et les propositions en date du 3 juin 2019 de l'inspection des installations classées ;
- Vu** la communication du projet d'arrêté faite le 18 juin à M. le maire de Bourges et au président de la communauté d'agglomération Bourges Plus qui n'ont formulé aucune observation;

## Annexes

### Arrêtés

**Considérant** que les activités exercées par les sociétés Centre EDF/GDF Services Cher en Berry, Usine FFDM PNEUMAT, GAUMET, GIAT Industrie (Site Lahitolle), BRABANT Chimie, sont à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines,

**Considérant** qu'il convient de formaliser et d'attacher les limites d'utilisation du terrain, ce afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement de l'usage des sols ;

**Considérant** qu'il y a lieu à cet effet de créer un secteur d'information sur les sols sur chacun des sites précités,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Cher,

### ARRÊTE

#### Article 1

Sur la commune de Bourges il est créé des secteurs d'information sur les sols dont la liste et les caractéristiques figurent ci-dessous :

n°SIS	Nom du site	Commune	Adresse
18SIS07953	<b>Centre EDF / GDF Services Cher en Berry</b>	Bourges	65 rue Louis Mallet
18SIS00955	<b>Usine F.F.D.M.- PNEUMAT</b>	Bourges	26 rue du Pré Doulet
18SIS00956	<b>Site GAUMET</b>	Bourges	Rue du Pré Doulet
18SIS00961	<b>GIAT Industrie - Site Lahitolle</b>	Bourges	rue de la Salle d'Armes
18SIS00962	<b>Société BRABANT CHIMIE</b>	Bourges	Route des Quatre Vents

#### Article 2 : Obligations relatives à l'usage des terrains

##### *Demande d'autorisation à construire*

Conformément à l'article L. 556-2 du code de l'environnement, les pétitionnaires d'autorisation à construire dans des secteurs d'information sur les sols identifiés à l'article 1 doivent attester de la prise en compte d'une étude de sols, définissant les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués ou équivalent, conformément à la norme NF X31-620-2, définie par arrêté du ministre chargé de l'environnement.

L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis d'aménager par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique, dès lors que l'opération de lotissement a donné lieu à la publication d'une déclaration d'utilité publique.

2/5

## Annexes

### Arrêtés

L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis de construire, lorsque la construction projetée est située dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols et sa prise en compte dans la conception du projet d'aménagement.

À compter de la date de publication du présent arrêté, le fait qu'un terrain soit répertorié en secteurs d'information sur les sols doit être mentionné dans les certificats d'urbanisme prévus à l'article L. 410-1 du code de l'urbanisme. L'obligation vaut tant pour la délivrance de certificats dans les communes disposant d'un PLU que dans celles disposant d'une carte communale ou sous le régime du RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Le présent article s'applique sans préjudice des dispositions spécifiques sur la pollution des sols déjà prévues dans les documents d'urbanisme.

#### *Précautions pour les tiers intervenant sur le site*

Compte tenu de la présence de polluants dans les sols, la réalisation de travaux n'est possible que sous la condition de mettre en œuvre un plan hygiène/sécurité pour la protection de la santé des travailleurs et des employés du site au cours des travaux.

#### **Article 3 : Sortie des secteurs d'information sur les sols**

Des parcelles ne pourront être sorties des secteurs d'information sur les sols que par la suite de la suppression des causes les ayant rendus nécessaires.

#### **Article 4 : Obligation d'information aux propriétaires successifs et aux occupants**

Sans préjudice de l'article L. 514-20 et de l'article L. 125-5, lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols mentionné à l'article L. 125-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État, en application de l'article L. 125-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

#### **Article 5 : Annexion des secteurs d'information sur les sols au PLU**

En application de l'article L. 125-6 du code de l'environnement et de l'article R.151-53 du code de l'urbanisme, les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Bourges.

#### **Article 6**

Les infractions ou l'inobservation des conditions légales fixées par le présent arrêté entraîneront l'application des sanctions pénales et administratives prévues par le code de l'environnement.

#### **Article 7 : Notification et publicité**

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Bourges et au président de la communauté d'agglomération Bourges Plus.

Il sera affiché pendant un mois au siège de la mairie de Bourges et au siège de la communauté d'agglomération Bourges Plus.

3/5

## Annexes

### Arrêtés

Un procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera adressé à la préfecture du Cher, secrétariat général, service de coordination des politiques publiques, section coordination des ICPE, place Marcel Plaisant – CS 60 022 – 18 020 Bourges cedex.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Cher et sur le site internet des services de l'État dans le Cher.

#### **Article 8 : Application**

La secrétaire générale de la préfecture du Cher, le maire de Bourges, le président de la communauté d'agglomération Bourges Plus et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur est adressée.

Bourges, le **31 JUIL. 2019**

La préfète,  
Pour la préfète et par délégation,  
La secrétaire générale



Régine LEDUC

## Annexes

### Arrêtés

#### Délais et voies de recours :

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée au Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans Cédex 1 :

- par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;
- par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de la publication ou de l'affichage du présent arrêté.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision pour le pétitionnaire ou de sa publication pour les tiers intéressés, les recours administratifs suivants peuvent être présentés :

- un recours gracieux, adressé à Mme la Préfète du Cher, Place Marcel Plaisant, CS 60 022, 18 020 Bourges Cédex ;
- un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, Direction Générale de la Prévention des Risques, Arche de La Défense, Paroi Nord, 92 055 La Défense Cédex.

Les recours administratifs prolongent de deux mois les délais de recours contentieux.

Les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication du présent arrêté ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative.

L'information des tiers s'effectue dans le respect du secret de la défense nationale, du secret industriel et de tout secret protégé par la loi.

## Annexes

### Arrêtés



#### Arrêté ministériel

**portant approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT)  
autour de l'établissement pyrotechnique exploité par la direction générale de l'armement –  
techniques terrestres (DGA-TT) sur le territoire de plusieurs communes dans le département  
du Cher**

**Le ministre des armées et le préfet du Cher,**

Vu le code de l'environnement, notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre V ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 modifié relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées mentionnées à la section 9, chapitre V, titre 1<sup>er</sup> du livre V du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-DDCSPP-040 du 16 février 2015 portant création et composition de la commission de suivi de site (CSS) pour l'établissement « DGA Techniques Terrestres » sur les communes de Bourges et Osmoy ;

Vu la décision du ministre de la défense n° 080502 du 8 septembre 2016 classant l'établissement DGA-TT comme infrastructure militaire réalisée dans le cadre d'opérations secrètes intéressant la défense nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 2020 portant prescription du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de l'établissement pyrotechnique exploité par la direction générale de l'armement – techniques terrestres (DGA-TT), à Bourges, sur le territoire de plusieurs communes dans le département du Cher ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mai 2022 portant prolongation du délai d'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de l'établissement pyrotechnique exploité par la direction générale de l'armement – techniques terrestres (DGA-TT), à Bourges, sur le territoire de plusieurs communes dans le département du Cher ;

Vu la demande présentée le 8 décembre 2021 à l'autorité environnementale (Conseil général de l'environnement et du développement durable), ainsi que l'absence de réponse dans le délai prévu à l'article R. 122-17 du code de l'environnement ;

Vu l'évaluation environnementale établie le 9 mars 2023 et concluant que la mise en œuvre du PPRT autour de l'établissement exploité par la DGA TT contribue à la maîtrise des risques et n'est pas susceptible d'engendrer des incidences significatives négatives sur l'environnement ;

Vu les avis des personnes et organismes associés sur le projet de PPRT autour de l'établissement pyrotechnique exploité par la DGA-TT, consultées par courrier du 15 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable émis par la commission de suivi de site (CSS) réunie en séance le 6 avril 2023 sur le projet de PPRT ;

Vu le rapport conjoint du 4 juillet 2023 du Contrôle général des armées et de la direction

1/4

## Annexes

### Arrêtés

départementale des territoires du Cher ;

Vu les pièces du dossier ;

Considérant que l'établissement pyrotechnique exploité par la direction générale de l'armement – techniques terrestres (DGA-TT) figure sur la liste des installations prévue à l'article L. 515-36 du code de l'environnement et doit par conséquent faire l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques ;

Considérant que l'établissement exploité par la DGA-TT est susceptible d'être le siège d'accidents pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques, directement ou par pollution du milieu ;

Considérant qu'une partie du territoire des communes d'Avord, Bengy-sur-Craon, Bourges, Cornusse, Crosses, Flavigny, Jussy-Champagne, Ourouer-les-Bourdelins, Osmoy, Raymond, Savigny-en-Septaine et Soye-en-Septaine est susceptible d'être soumise aux risques technologiques dus aux installations de l'établissement exploité par la DGA-TT ;

Considérant la nécessité de limiter, par un plan de prévention des risques technologiques prescrivant des contraintes et des règles particulières en matière de construction, d'urbanisme et d'usage, l'exposition des populations aux effets des phénomènes dangereux générés par l'établissement exploité par la DGA-TT ;

Considérant que les mesures définies dans le plan de prévention des risques technologiques résultent d'un processus d'analyse, d'échange et de concertation mis en œuvre notamment lors des réunions des personnes et organismes associés (POA) ;

Sur proposition conjointe du préfet du Cher et du contrôleur général des armées, chef de l'inspection des installations classées du ministère des armées,

### ARRÊTENT

#### **Article 1<sup>er</sup> : objet**

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'établissement pyrotechnique exploité par la direction générale de l'armement – techniques terrestres (DGA-TT) de Bourges est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté.

Il concerne une partie du territoire des communes d'Avord, Bengy-sur-Craon, Bourges, Cornusse, Crosses, Flavigny, Jussy-Champagne, Ourouer-les-Bourdelins, Osmoy, Raymond, Savigny-en-Septaine et Soye-en-Septaine, susceptible d'être exposée aux effets dus à des phénomènes dangereux générés par les installations exploitées par l'établissement DGA-Techniques Terrestres.

#### **Article 2 : servitude**

Ce plan vaut servitude d'utilité publique au sens de l'article L. 126-1 du code de l'urbanisme et de l'article L. 515-23 du code de l'environnement. Il est annexé aux documents d'urbanisme des communes d'Avord, Bengy-sur-Craon, Bourges, Cornusse, Crosses, Flavigny, Jussy-Champagne, Ourouer-les-Bourdelins, Osmoy, Raymond, Savigny-en-Septaine et Soye-en-Septaine, dans les conditions définies aux articles L. 153-60 et L. 163-10 du code de l'urbanisme.

#### **Article 3 : contenu du plan**

Le plan de prévention des risques technologiques comprend :

- Le plan de zonage réglementaire faisant apparaître le périmètre d'exposition aux risques et les zones et secteurs mentionnés respectivement aux articles L. 515-15 et L. 515-16 du code de l'environnement ;

## Annexes

### Arrêtés

- Le règlement comportant notamment, en tant que de besoin, pour chaque zone ou secteur :
  - Les mesures d'interdiction et les prescriptions mentionnées à l'article L. 515-16-1 du code de l'environnement ;
  - ⊞ Les mesures de protection des populations mentionnées à l'article L. 515-16-2 du code de l'environnement ;
- Les recommandations tendant à renforcer la protection des populations formulées en application de l'article L. 515-16-8 du code de l'environnement.

#### **Article 4 : délais d'application**

Les prescriptions mentionnées aux articles II.2.3.1, II.4.4.2, II.5.4.1 et IV.4 du règlement du PPRT, relatives à la signalisation des dangers pour éviter un arrêt dans le périmètre du PPRT, sont mises en œuvre dans un délai d'un an maximum, à compter de la notification du présent arrêté à la direction générale de l'armement – techniques terrestres (DGA-TT) de Bourges.

Les autres prescriptions sont applicables à compter de la notification du présent arrêté.

#### **Article 5 : mesures de publicité**

Un exemplaire du présent arrêté est adressé aux personnes et organismes associés listées à l'article 4 de l'arrêté du 6 novembre 2020 susvisé.

Le présent arrêté sera en outre publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture du Cher.

Il sera affiché pendant une période minimale d'un mois dans les mairies d'Avord, Bengy-sur-Craon, Bourges, Cornusse, Crosses, Flavigny, Jussy-Champagne, Ourouer-les-Bourdelins, Osmoy, Raymond, Savigny-en-Septaine et Soye-en-Septaine.

Un avis concernant cet affichage sera inséré, par les soins du préfet, dans un journal diffusé dans le département du Cher.

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

#### **Article 6 : voies et délais de recours**

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé à Monsieur le préfet du Cher ;
- un recours hiérarchique, adressé au ministre de la transition écologique ou au ministre des armées ;

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Tout recours administratif doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans (45) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou à compter de la décision explicite ou implicite de rejet en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

## Annexes

Arrêtés

### Article 7 : exécution

La secrétaire générale de la préfecture du Cher, le chef de l'inspection des installations classées du ministère des armées, le directeur départemental des territoires du Cher, les maires des communes d'Avord, Bengy-sur-Craon, Bourges, Cornusse, Crosses, Flavigny, Jussy-Champagne, Ourouer-les-Bourdelins, Osmoy, Raymond, Savigny-en-Septaine et Soye-en-Septaine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 03 AOUT 2023

Le ministre des armées,  
Pour le ministre et par délégation :

  
La directrice  
des territoires, de l'immobilier et de l'environnement  
**Sylviane BOURGUET**

Le préfet du Cher,

  
**Maurice BARAFIGE**

## Annexes

Attestation d'assurance



**Generali**  
Professionnels - Souscription gestion  
75456 Paris Cedex 09

Votre contrat PROTECTION  
ENTREPRISE ET DIRIGEANT  
n° AP559256

MEDIA IMMO  
124 RUE LOUIS BAUDOIN  
91100 CORBEIL ESSONNES

### Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 2 décembre 2024

Generali IARD atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AP559256 garantit :

MEDIA IMMO  
124 RUE LOUIS BAUDOIN  
91 100 CORBEIL ESSONNES

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles :

- Mise à disposition d'un site internet permettant le téléchargement de notes de renseignements d'urbanisme, droit de préemption, certificats de carrières, certificats d'urbanisme,
- droit de préemption, certificats d'urbanisme/de numérotage/d'hygiène et salubrité/d'alignement/de non-peril/de carrières, concordance cadastrale, état des risques et pollutions,
- les téléchargements de l'état des risques de pollution des sols, des installations classées pour la protection de l'environnement; d'informations.

TABLEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
<b>Responsabilité Civile avant Livraison</b>	
<b>Tous dommages confondus</b>	10 000 000 EUR par sinistre
Dont :	
• Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	500 000 EUR par sinistre

1 / 2

## Annexes

### Attestation d'assurance



Attestation contrat N°AP559256

GARANTIES	MONTANTS
<b>Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle</b>	
<b>Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus</b>	5 000 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 EUR par année d'assurance
• Frais de restauration de l'image de marque	200 000 EUR par année d'assurance
• Biens, documents, médias et données confiés et/ou prêtés (Dommages matériels et immatériels consécutifs) y compris frais de reconstitution	500 000 EUR par année d'assurance
<b>Frais de prévention</b>	
<b>Frais de prévention</b>	150 000 EUR par année d'assurance
<b>Atteinte Logique / Cyber</b>	
<b>Tous dommages et frais confondus</b>	150 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Frais de notification	50 000 EUR par année d'assurance
• Frais en cas d'atteinte à la réputation	50 000 EUR par année d'assurance
<b>Risques environnementaux</b>	
<b>Atteintes accidentelles à l'environnement tous dommages et frais confondus</b>	1 000 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Préjudice écologique, tous dommages et frais confondus	300 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
Frais de prévention	100 000 EUR par année d'assurance
• Responsabilité environnementale, tous dommages et frais confondus	300 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
Frais de prévention	100 000 EUR par année d'assurance
<b>GARANTIE JURIDIQUE</b>	
<b>Défense Pénale et Recours</b>	SOUSCRIT

La présente attestation est valable pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA  
Directeur des Opérations

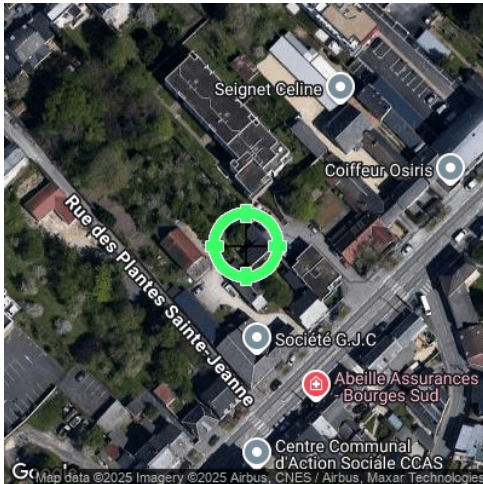
2 / 2

FSIP0019 / 600281316

204D H



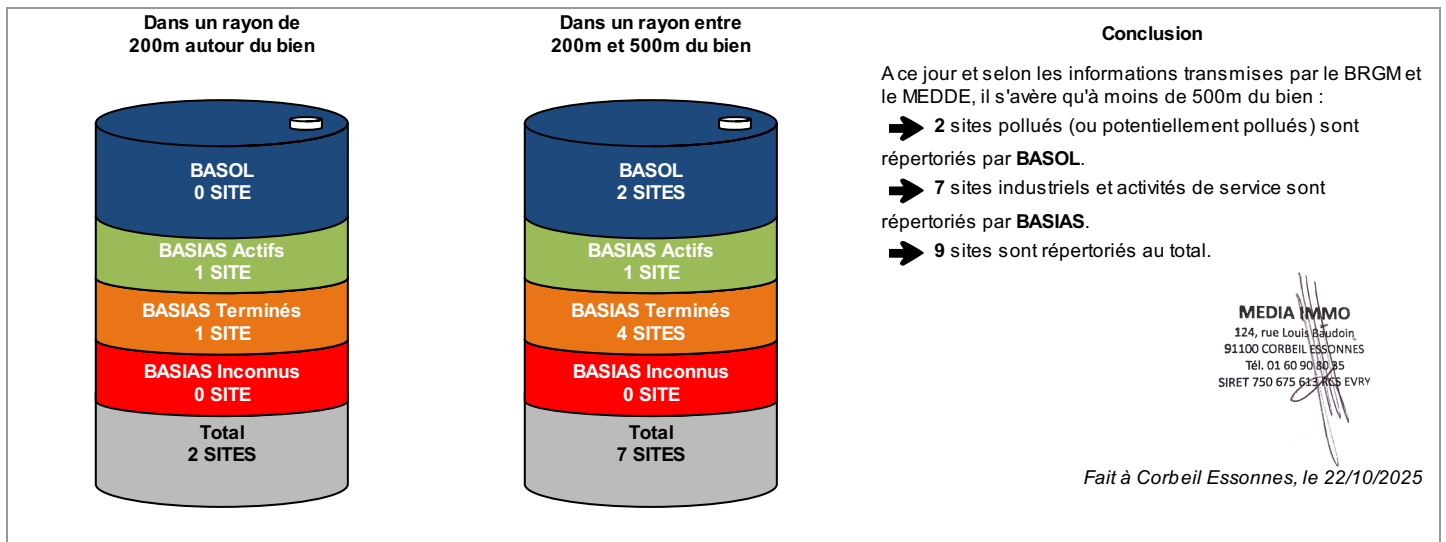
## Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)\*



<b>Réalisé en commande** par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	SAS NOTACOEUR
<b>Numéro de dossier</b>	LE CLOS D'AURON
<b>Date de réalisation</b>	22/10/2025

<b>Localisation du bien</b>	74-76-78 rue Jean-Jacques Rousseau 18000 BOURGES
<b>Section cadastrale</b>	EW 214, EW 215, EW 216
<b>Altitude</b>	130.61m
<b>Données GPS</b>	Latitude 47.076927 - Longitude 2.385532

<b>Désignation du vendeur</b>	NEXITY
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	



\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL, BASIAS, CASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS**, **BASOL** et **CASIAS**  
(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols  
Qu'est-ce que l'ERPS ?  
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien  
Inventaire des sites BASOL / BASIAS situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

## Qu'est-ce que l'ERPS ?

**Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.**

### Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

### Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

### Quels sont les derniers changements ?

Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le dernier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).

### Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ?

➔ **BASOL** : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

➔ **CASIAS** : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services que se sont succédés au cours du temps. **CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.**

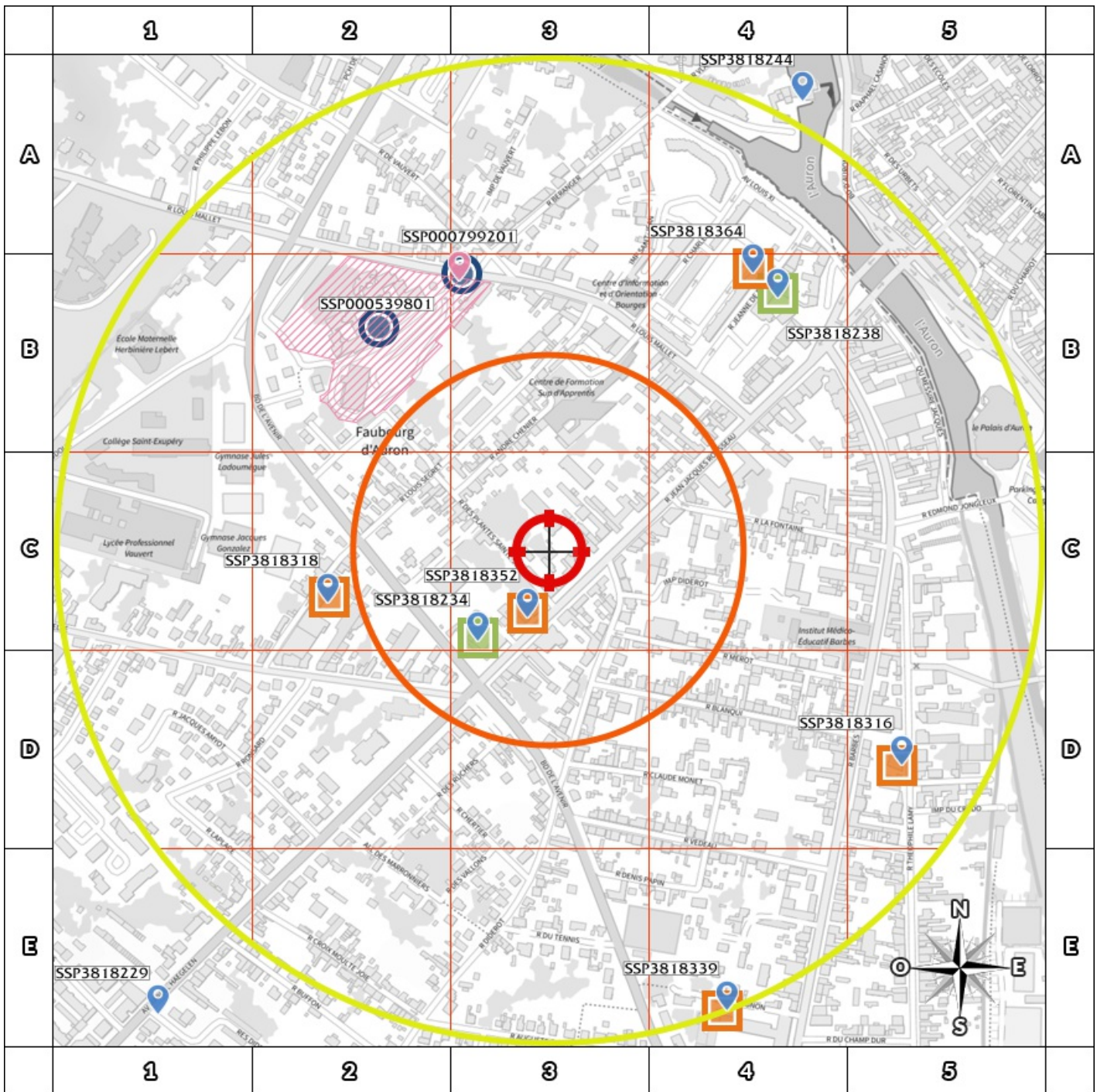
### Que propose Media Immo ?

Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**, et sur **CASIAS**.

### Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)

## Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



200m








- BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
- BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- Sites CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- Emplacement du bien
- Zone de 200m autour du bien
- Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos et . Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte. Le descriptif complet des sites CASIAS est consultable sur le site <https://georisques.gouv.fr/>.

## Inventaire des sites BASOL / BASIAS

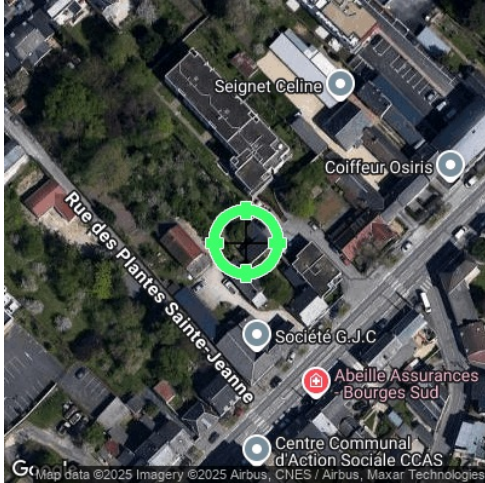
*situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien*

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Distance (Environ)
 C3	ELF FRANCE	dépôt de liquides inflammables Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	68 m
 C3	Jolivet René	dépôt de liquides inflammables Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	114 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
 C2	Sté Jacob Leiseing et Fils	travail du bois Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...;Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	226 m
 B2	Centre EDF/GDF Services Cher en Berry		283 m
 B3	Centre EDF / GDF Services Cher en Berry		292 m
 B4	ESSO	dépôt de liquides inflammables Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	346 m
 B4	Heurloy D.	atelier de peinture pour automobiles Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	350 m
 D5	Colin Henri	dépôt d'acétylène Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	413 m
 E4	Gouvaud P.	dépôt de carburant Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	497 m

Nom	Activité des sites non localisés
	Aucun site non localisé

## Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)\*



<b>Réalisé en commande** par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	SAS NOTACOEUR
<b>Numéro de dossier</b>	LE CLOS D'AURON
<b>Date de réalisation</b>	22/10/2025
<b>Localisation du bien</b>	74-76-78 rue Jean-Jacques Rousseau 18000 BOURGES
<b>Section cadastrale</b>	EW 214, EW 215, EW 216
<b>Altitude</b>	130.61m
<b>Données GPS</b>	Latitude 47.076927 - Longitude 2.385532
<b>Désignation du vendeur</b>	NEXITY
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

### RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

### GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

### QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

**\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

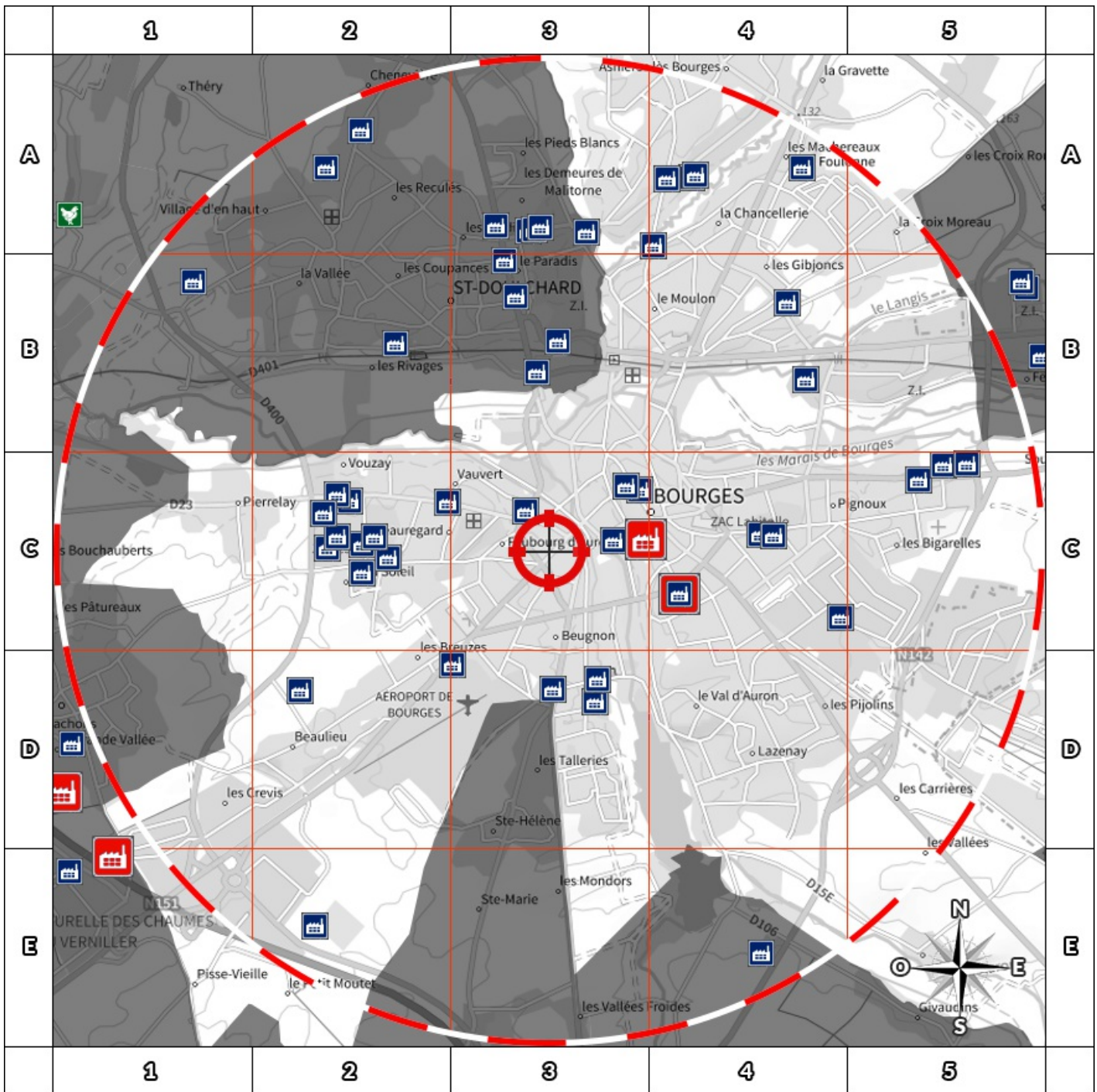
**\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

### SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
Cartographie des ICPE  
Inventaire des ICPE

## Cartographie des ICPE

Commune de BOURGES (18000)



2000m

- |                     |                              |
|---------------------|------------------------------|
| Usine Seveso        | Elevage de porc              |
| Usine non Seveso    | Elevage de bovin             |
| Carrière            | Elevage de volaille          |
| Emplacement du bien | Zone de 5000m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

## Inventaire des ICPE

### Commune de BOURGES (18000)

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	Fictifs UD 18	6 place de la Pyrotechnie 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	STEF TRANSPORT BOURGES	rue Marcel Dassault 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CENTRE VEHICULES INDUSTRIELS	RUE NICEPHORE NIEPCE 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AVARICUM	Centre Cial Cours Avaricum Avenue de Peterborough 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS TRANSPORTS VAN DE WALLE	ZAC de l'Echangeur Allée Charles Pathé 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EMB Ecoles militaires de Bourges	Quartier Auger-Carnot CS 50 706 18016 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS TOTAL MARKETING FRANCE	8-10, boulevard de l'Avenir 18000 BOURGES	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CARREFOUR SUPPLY CHAIN	Rue Joseph Aristide Auxenfants ZAC du Moutet CS 20123 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CTAI BOURGES	7 route de Guerry 18023 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AS 24	RUE NICEPHORE NIEPECE ZAC DU TRIANGLE DES VARENNES 18000 BOURGES	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL	Parc d'Activités de la Voie Romaine Rue Ferdinand de Lesseps-ZAC l'Echangeur 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS LOIRE ENTREPOTS TRANSPORT	Rue Louis Bechereau Parc de Beaulieu ZAC de l'Echangeur 18000 BOURGES	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Fictifs UD 18	6 place de la Pyrotechnie 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	STE CTSP CENTRE	Les Quatre Vents 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ED-ERTECO FRANCE - DIA	Avenue de Saint-Amand 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ED-ERTECO FRANCE - DIA	Avenue de Saint-Amand 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MILLON	Avenue de la Prospective Route de Coulangis 18000 Bourges	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AXIMA Refrigeration France	rue Louis Armand 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	RESIDENCES DE BELLEVUE	1 Rue Maulmond 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	STEF TRANSPORT BOURGES	rue Marcel Dassault 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ECB - Entreprise Construction Bâtiment	2, allée Louis Armand 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ENGIE GN VERT	Le Grand Moutet 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS ROSINOX	Rue Marcel Dassault ZAC de Beaulieu CS 10026 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS TRANSPORTS VAN DE WALLE	ZAC de l'Echangeur Allée Charles Pathé 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DUBOIS Jean-Claude	61, rue de Lazenay 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	SEM 18	Avenue de la Prospective 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	RECTICEL INSULATION SAS	ZAC du Parc de la voie Romaine 1 rue Ferdinand de Lesseps - CS 50234 18023 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Seveso Seuil Bas OUI
	Valeur Initiale	GARAGE AUTO BOURGES CONCEPT	Chemin de la Gravette 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PUIGRENIER	Allée Evariste Galois 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BOURGES PLUS	ZI des Danjons Allée François Arago 18000 BOURGES	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS LOIRE ENTREPOTS TRANSPORT	Rue Louis Bechereau Parc de Beaulieu ZAC de l'Echangeur 18000 BOURGES	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CTSP CENTRE	143, Route des Quatre Vents 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ECB - Entreprise Construction Bâtiment	2, allée Louis Armand 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MONIN Georges SAS	3 RUE GEORGES MONIN 18000 BOURGES	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NEXTER SYSTEMS	7 route de Guerry 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS SBDR DESAMANTAGE	ZA Port Sec Nord -Esprit 1 Rue Mickaël Faraday 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BOURGES PLUS	ZI des Danjons Allée François Arago 18000 BOURGES	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOCIETE DES PETROLES SHELL	Cours Avaricum 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	RESIDENCES DE BELLEVUE	1 Rue Maulmond 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MILLON	Avenue de la Prospective Route de Coulangis 18000 Bourges	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS LOIRE ENTREPOTS TRANSPORT	Rue Louis Bechereau Parc de Beaulieu ZAC de l'Echangeur 18000 BOURGES	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SARL MECA MAT	10, rue des Cros à la Cane Parcelle cadastrale n° 852 section EM 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS ROSINOX	Rue Marcel Dassault ZAC de Beaulieu CS 10026 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CENTRE VEHICULES INDUSTRIELS	RUE NICEPHORE NIEPCE 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ED-ERTECO FRANCE - DIA	Avenue de Saint-Amand 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SECO TOOLS FRANCE SA	22 avenue de la prospective 18020 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	RECTICEL INSULATION SAS	ZAC du Parc de la voie Romaine 1 rue Ferdinand de Lesseps - CS 50234 18023 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Seveso Seuil Bas OUI
	Valeur Initiale	SAS TOTAL MARKETING FRANCE	8-10, boulevard de l'Avenir 18000 BOURGES	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AVARICUM	Centre Cial Cours Avaricum Avenue de Peterborough 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DH INDUSTRIES	10, rue Marcel Paul 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS TRANSPORTS VAN DE WALLE	ZAC de l'Echangeur Allée Charles Pathé 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	RECTICEL INSULATION SAS	ZAC du Parc de la voie Romaine 1 rue Ferdinand de Lesseps - CS 50234 18023 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Seveso Seuil Bas OUI
	Valeur Initiale	L'AMBIANCE	3 B rue du Prinal 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AVARICUM	Centre Cial Cours Avaricum Avenue de Peterborough 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DUBOIS Jean-Claude	61, rue de Lazenay 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Bourges Bio Energie Service - BBES	Chemin de Montboulain 18000 BOURGES	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS SBDR DESAMIANTAGE	ZA Port Sec Nord -Esprit 1 Rue Mickaël Faraday 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CARREFOUR SUPPLY CHAIN	Rue Joseph Aristide Auxenfants ZAC du Moutet CS 20123 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GARAGE AUTO BOURGES CONCEPT	Chemin de la Gravette 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EURL JD NET	1, bis place du 8 Mai 1945 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	RESIDENCES DE BELLEVUE	1 Rue Maulmond 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL	Parc d'Activités de la Voie Romaine Rue Ferdinand de Lesseps-ZAC l'Echangeur 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CTSP CENTRE	143, Route des Quatre Vents 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GIP BLANCHISSERIE INTER HOSPITALIERE	177, avenue François Mitterrand BP 603 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS ROSINOX	Rue Marcel Dassault ZAC de Beaulieu CS 10026 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	STE CTSP CENTRE	Les Quatre Vents 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	STEF TRANSPORT BOURGES	rue Marcel Dassault 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NEXTER MUNITIONS	7 route de Guerry 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Seveso Seuil Haut OUI
	Valeur Initiale	L'AMBIANCE	3 B rue du Prinal 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BOURGES PLUS	ZI des Danjons Allée François Arago 18000 BOURGES	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CTSP CENTRE	143, Route des Quatre Vents 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AXIMA Refrigeration France	rue Louis Armand 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ENGIE GN VERT	Le Grand Moutet 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SEM 18	Avenue de la Prospective 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PUGRENIER	Allée Evariste Galois 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EMB Ecoles militaires de Bourges	Quartier Auger-Carnot CS 50 706 18016 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EMB Ecoles militaires de Bourges	Quartier Auger-Carnot CS 50 706 18016 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	SEM 18	Avenue de la Prospective 18000 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AVARICUM	Centre Cial Cours Avaricum Avenue de Peterborough 18000 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CTAI BOURGES	7 route de Guerry 18023 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PUIGRENIER	Allée Evariste Galois 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CARREFOUR SUPPLY CHAIN	Rue Joseph Aristide Auxenfants ZAC du Moutet CS 20123 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Fictifs UD 18	6 place de la Pyrotechnie 18000 BOURGES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL	Parc d'Activités de la Voie Romaine Rue Ferdinand de Lesseps-ZAC l'Echangeur 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ECB - Entreprise Construction Bâtiment	2, allée Louis Armand 18000 BOURGES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	STE CTSP CENTRE	Les Quatre Vents 18000 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DUBOIS Jean-Claude	61, rue de Lazenay 18000 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EMB Ecoles militaires de Bourges	Quartier Auger-Carnot CS 50 706 18016 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	L'AMBIANCE	3 B rue du Prinal 18000 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GARAGE AUTO BOURGES CONCEPT	Chemin de la Gravette 18000 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CTAI BOURGES	7 route de Guerry 18023 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ED-ERTECO FRANCE - DIA	Avenue de Saint-Amand 18000 BOURGES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ENGIE GN VERT	Le Grand Moutet 18000 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CTAI BOURGES	7 route de Guerry 18023 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Fictifs UD 18	6 place de la Pyrotechnie 18000 BOURGES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ECB - Entreprise Construction Bâtiment	2, allée Louis Armand 18000 BOURGES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DUBOIS Jean-Claude	61, rue de Lazenay 18000 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GARAGE AUTO BOURGES CONCEPT	Chemin de la Gravette 18000 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AXIMA Refrigeration France	rue Louis Armand 18000 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CTSP CENTRE	143, Route des Quatre Vents 18000 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ENGIE GN VERT	Le Grand Moutet 18000 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	STEF TRANSPORT BOURGES	rue Marcel Dassault 18000 BOURGES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SEM 18	Avenue de la Prospective 18000 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	SAS TRANSPORTS VAN DE WALLE	ZAC de l'Echangeur Allée Charles Pathé 18000 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PUIGRENIER	Allée Evariste Galois 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AXIMA Refrigeration France	rue Louis Armand 18000 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAS LOIRE ENTREPOTS TRANSPORT	Rue Louis Bechereau Parc de Beaulieu ZAC de l'Echangeur 18000 BOURGES	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAS SBDR DESAMANTAGE	ZA Port Sec Nord -Esprit 1 Rue Mickaël Faraday 18000 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SARL CHERTIER	142 route de la chapelle 18000 BOURGES	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	EDF	ZI Les Danjons Allée François Arago 18000 BOURGES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BREGNON POUILLLOT	Chemin de Villeneuve 18000 BOURGES	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CENTRE HOSPITALIER JACQUES COEUR BOURGES	145, avenue François Mitterrand 18000 BOURGES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	POSTE (LA)	1, rue Michel-de-Bourges 18000 Bourges	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SCI BOURGES TURLY 159	Chemin de Turly Parcelles AY382 et AY 380 18000 BOURGES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NEXTER SYSTEMS	Terrain Sud 21, rue de la Salle d'Armes 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	DECAP 18	10 rue du Cros à la Cane 18000 BOURGES	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAS COLAS CENTRE OUEST	Les Carrières CS 10035 18026 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GIAT INDUSTRIES S.A. - Centre de BOURGES	rue de la Salle d'Armes 18000 BOURGES	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	COFELY	Chemin de Montboulin ZI n° 1 d'Asnières 18000 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BREGNON POUILLLOT	Chemin de Villeneuve 18000 BOURGES	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CARREFOUR FRANCE	Chaussée de Chappe 18000 BOURGES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NEXTER SYSTEMS	Terrain Sud 21, rue de la Salle d'Armes 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	ASB - AEROSPATIALE BATTERIES	allée Sainte Hélène 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TECMAS SARL	190 avenue de Saint Amand 13 chemin du Four à Chaux 18000 Bourges	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	JACQUET Laurent	108 avenue François Mitterand 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NEXTER SYSTEMS	7 route de Guerry 18000 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	WOREX	217 rue Louis Mallet 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SITA CENTRE OUEST	Centre de conditionnement et transit ZI n° 2 - Allée louis Armand 18000 Bourges	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MBDA France	Bourges Engins Allée Sainte Hélène 18000 BOURGES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	SOCIETE DES PETROLES SHELL	Cours Avaricum 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PAPIN SERVICES	Rue Louis Mallet 18000 BOURGES	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AEP Assainissement Esteve Patrick	ZI des Danjons Chemin du Moulin Bâtard 18000 BOURGES	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TECMAS SARL	190 avenue de Saint Amand 13 chemin du Four à Chaux 18000 Bourges	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SARL MECA MAT	10, rue des Cros à la Cane Parcelle cadastrale n° 852 section EM 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SARL CHERTIER	142 route de la chapelle 18000 BOURGES	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	POSTE (LA)	1, rue Michel-de-Bourges 18000 Bourges	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SECO TOOLS FRANCE SA	22 avenue de la prospective 18020 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LERAT Jacqueline	16 rue Vauvert 18000 Bourges	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MBDA France	Bourges Engins Allée Sainte Hélène 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DH INDUSTRIES	10, rue Marcel Paul 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SITA CENTRE OUEST	Centre de conditionnement et transit ZI n° 2 - Allée louis Armand 18000 Bourges	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SUEZ RV CENTRE OUEST	Allée Evariste Gallois ZI Les Danjons 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	WOREX	217 rue Louis Mallet 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GIAT Industries - Centre de BOURGES	7 route de Guerry Enceinte GUERRY 18000 BOURGES	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PAPIN SERVICES	Rue Louis Mallet 18000 BOURGES	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BREGNON POUILLLOT	Chemin de Villeneuve 18000 BOURGES	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LERAT Jacqueline	16 rue Vauvert 18000 Bourges	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NEXTER SYSTEMS	Terrain Sud 21, rue de la Salle d'Armes 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	JACQUET Laurent	108 avenue François Mitterand 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LERAT Jacqueline	16 rue Vauvert 18000 Bourges	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MBDA France	Rond Point Marcel Hanriot route d'Issoudun 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	GIAT INDUSTRIES S.A. - Centre de BOURGES	rue de la Salle d'Armes 18000 BOURGES	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	JACQUET Laurent	108 avenue François Mitterand 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CENTRE HOSPITALIER JACQUES COEUR BOURGES	145, avenue François Mitterand 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	POSTE (LA)	1, rue Michel-de-Bourges 18000 Bourges	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	PAPIN SERVICES	Rue Louis Mallet 18000 BOURGES	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GIAT INDUSTRIES S.A.- Centre de BOURGES	rue de la Salle d'Armes 18000 BOURGES	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	POINT P	Rue Louis Mallet 18000 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AEP Assainissement Esteve Patrick	ZI des Danjons Chemin du Moulin Bâtard 18000 BOURGES	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BERRY PEINTURE	67-71 avenue de la Prospective 18000 Bourges	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAS THYSSENKRUPP MATERIALS FRANCE	253, rue Louis Mallet ZI Les Danjons 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SARL CHERTIER	142 route de la chapelle 18000 BOURGES	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Bourges Bio Energies Services - BBES	Chemin de Montboulin 18000 BOURGES	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	POINT P	Rue Louis Mallet 18000 Bourges	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SUEZ RV CENTRE OUEST	Centre de tri Allée Louis Armand - ZI n° 2 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	MBDA France	Bourges Engins Allée Sainte Hélène 18000 BOURGES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MANOIR INDUSTRIES	121 rue de Mazières BP 139 18000 Bourges	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAS THYSSENKRUPP MATERIALS FRANCE	253, rue Louis Mallet ZI Les Danjons 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	WOREX	217 rue Louis Mallet 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TECMAS SARL	190 avenue de Saint Amand 13 chemin du Four à Chaux 18000 Bourges	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SUEZ RV CENTRE OUEST	Centre de tri Allée Louis Armand - ZI n° 2 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	ASB - AEROSPATIALE BATTERIES	allée Sainte Hélène 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AS 24	RUE NICEPHORE NIEPECE ZAC DU TRIANGLE DES VARENNES 18000 BOURGES	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GIP BLANCHISSERIE INTER HOSPITALIERE	177, avenue François Mitterrand BP 603 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	RESIDENCES DE BELLEVUE	1 Rue Maulmond 18000 BOURGES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SITA CENTRE OUEST	Centre de conditionnement et transit ZI n° 2 - Allée louis Armand 18000 Bourges	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MONIN Georges SAS	3 RUE GEORGES MONIN 18000 BOURGES	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NEXTER MUNITIONS	7 route de Guerry 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Seveso Seuil Haut
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	SAS ROSINOX	Rue Marcel Dassault ZAC de Beaulieu CS 10026 18000 BOURGES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AEP Assainissement Esteve Patrick	ZI des Danjons Chemin du Moulin Bâtard 18000 BOURGES	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Bourges Bio Energie Service - BBES	Chemin de Montboulin 18000 BOURGES	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	NEXTER SYSTEMS	7 route de Guerry 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	RECTICEL INSULATION SAS	ZAC du Parc de la voie Romaine 1 rue Ferdinand de Lesseps - CS 50234 18023 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Seveso Seuil Bas OUI
	Valeur Initiale	SARL CHERTIER	142 route de la chapelle 18000 BOURGES	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EUURL JD NET	1, bis place du 8 Mai 1945 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOCIETE DES PETROLES SHELL	Cours Avaricum 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BOURGES PLUS	ZI des Danjons Allée François Arago 18000 BOURGES	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MBDA France	Bourges Engins Allée Sainte Hélène 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GIP BLANCHISSERIE INTER HOSPITALIERE	177, avenue François Mitterrand BP 603 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SARL MECA MAT	10, rue des Cros à la Cane Parcelle cadastrale n° 852 section EM 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ASB - AEROSPATIALE BATTERIES	allée Sainte Hélène 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CARREFOUR SUPPLY CHAIN	Rue Joseph Aristide Auxenfants ZAC du Moutet CS 20123 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EDF	ZI Les Danjons Allée François Arago 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MILLON	Avenue de la Prospective Route de Coulangis 18000 Bourges	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL	Parc d'Activités de la Voie Romaine Rue Ferdinand de Lesseps-ZAC l'Echangeur 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SCI BOURGES TURLY 159	Chemin de Turly Parcelles AY382 et AY 380 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CENTRE VEHICULES INDUSTRIELS	RUE NICEPHORE NIEPCE 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MONIN Georges SAS	3 RUE GEORGES MONIN 18000 BOURGES	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	STE CTSP CENTRE	Les Quatre Vents 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS COLAS CENTRE OUEST	Les Carrières CS 10035 18026 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS TOTAL MARKETING FRANCE	8-10, boulevard de l'Avenir 18000 BOURGES	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Bourges Bio Energie Service - BBES	Chemin de Montboulin 18000 BOURGES	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	L'AMBIANCE	3 B rue du Prinal 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AS 24	RUE NICEPHORE NIEPECE ZAC DU TRIANGLE DES VARENNES 18000 BOURGES	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EUURL JD NET	1, bis place du 8 Mai 1945 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS SBDR DESAMIANTAGE	ZA Port Sec Nord -Esprit 1 Rue Mickaël Faraday 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MILLON	Avenue de la Prospective Route de Coulangis 18000 Bourges	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
	Valeur Initiale	TECMAS SARL	190 avenue de Saint Amand 13 chemin du Four à Chaux 18000 Bourges	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DH INDUSTRIES	10, rue Marcel Paul 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GIAT INDUSTRIES S.A.- Centre de BOURGES	rue de la Salle d'Armes 18000 BOURGES	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EDF	ZI Les Danjons Allée François Arago 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Bourges Bio Energie Service - BBES	Chemin de Montboulain 18000 BOURGES	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SCI BOURGES TURLY 159	Chemin de Turly Parcelles AY382 et AY 380 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ASB - AEROSPATIALE BATTERIES	allée Sainte Héléne 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EUURL JD NET	1, bis place du 8 Mai 1945 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	POINT P	Rue Louis Mallet 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS COLAS CENTRE OUEST	Les Carrières CS 10035 18026 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SITA CENTRE OUEST	Centre de conditionnement et transit ZI n° 2 - Allée louis Armand 18000 Bourges	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GIP BLANCHISSERIE INTER HOSPITALIERE	177, avenue François Mitterrand BP 603 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS THYSSENKRUPP MATERIALS FRANCE	253, rue Louis Mallet ZI Les Danjons 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AEP Assainissement Esteve Patrick	ZI des Danjons Chemin du Moulin Bâtard 18000 BOURGES	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NEXTER MUNITIONS	7 route de Guerry 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Seveso Seuil Haut OUI
	Valeur Initiale	MONIN Georges SAS	3 RUE GEORGES MONIN 18000 BOURGES	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS COLAS CENTRE OUEST	Les Carrières CS 10035 18026 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NEXTER MUNITIONS	7 route de Guerry 18000 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Seveso Seuil Haut OUI
	Valeur Initiale	SECO TOOLS FRANCE SA	22 avenue de la prospective 18020 Bourges	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CENTRE VEHICULES INDUSTRIELS	RUE NICEPHORE NIEPCE 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	NEXTER SYSTEMS	7 route de Guerry 18000 Bourges	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	POSTE (LA)	1, rue Michel-de-Bourges 18000 Bourges	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DH INDUSTRIES	10, rue Marcel Paul 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAS TOTAL MARKETING FRANCE	8-10, boulevard de l'Avenir 18000 BOURGES	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOCIETE DES PETROLES SHELL	Cours Avaricum 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EDF	ZI Les Danjons Allée François Arago 18000 BOURGES	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

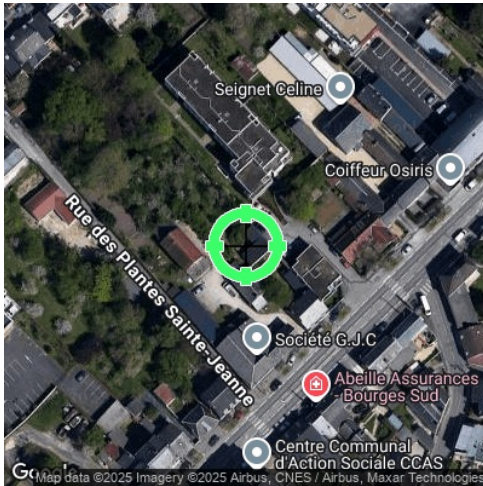
Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à moins de 5000m du bien</b>					
C4	Valeur Initiale	AS 24	RUE NICEPHORE NIEPECE ZAC DU TRIANGLE DES VARENNES 18000 BOURGES	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
C4	Valeur Initiale	SARL MECA MAT	10, rue des Cros à la Cane Parcelle cadastrale n° 852 section EM 18000 BOURGES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
D2	Valeur Initiale	BREGNON POUILLLOT	Chemin de Villeneuve 18000 BOURGES	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
B4	Valeur Initiale	SCI BOURGES TURLY 159	Chemin de Turly Parcelles AY382 et AY 380 18000 BOURGES	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
C4	Valeur Initiale	SECO TOOLS FRANCE SA	22 avenue de la prospective 18020 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
C4	Valeur Initiale	NEXTER SYSTEMS	Terrain Sud 21, rue de la Salle d'Armes 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
C2	Valeur Initiale	SUEZ RV CENTRE OUEST	Centre de tri Allée Louis Armand - ZI n° 2 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à plus de 5000m du bien</b>			
SPL Tri Berry Nivernais (PAPREC)	Route des Quatre Vents ZI des 4 Vents 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
MONIN Georges SAS	ZAC de l'échangeur 5 rue Ferdinand de Lessseps 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
BOURGES PLUS	Route des 4 Vents 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
MONIN Georges SAS	ZAC de l'échangeur 5 rue Ferdinand de Lessseps 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
Fourrière - Refuge SPA	Les 4 vents 18000 BOURGES	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
MONIN Georges SAS	ZAC de l'échangeur 5 rue Ferdinand de Lessseps 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
Fourrière - Refuge SPA	Les 4 vents 18000 BOURGES	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
SPL Tri Berry Nivernais (PAPREC)	Route des Quatre Vents ZI des 4 Vents 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
Fourrière - Refuge SPA	Les 4 vents 18000 BOURGES	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
SPL Tri Berry Nivernais (PAPREC)	Route des Quatre Vents ZI des 4 Vents 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
MONIN Georges SAS	ZAC de l'échangeur 5 rue Ferdinand de Lessseps 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
Fourrière - Refuge SPA	Les 4 vents 18000 BOURGES	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
SPL Tri Berry Nivernais (PAPREC)	Route des Quatre Vents ZI des 4 Vents 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
DELAIS Raymond	route des 4 vents 18000 BOURGES	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
TERRALYS	ZI des quatre vents Chemin des Carrières 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
CTSP CENTRE	147, Route des Quatre Vents 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
ISS ENVIRONNEMENT S.A.	Z.I. des Quatre Vents 18000 Bourges	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
DELAIS Raymond	route des 4 vents 18000 BOURGES	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<b>ICPE situées à plus de 5000m du bien</b>			
BRABANT CHIMIE -BOURGES	Route des Quatre Vents 18000 BOURGES	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
ISS ENVIRONNEMENT S.A.	Z.I. des Quatre Vents 18000 Bourges	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
DELAIS Raymond	route des 4 vents 18000 BOURGES	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
ISS ENVIRONNEMENT S.A.	Z.I. des Quatre Vents 18000 Bourges	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
SETRAD	Route des 4 vents Lieu-dit :Les Carrières 18000 Bourges	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
CTSP CENTRE	147, Route des Quatre Vents 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
IDEALCHROME-BOURGES	7 avenue de la Prospective 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
BOURGES PLUS	Route des 4 Vents 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
BOURGES PLUS	Route des 4 Vents 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
TERRALYS	ZI des quatre vents Chemin des Carrières 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
TERRALYS	ZI des quatre vents Chemin des Carrières 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
CTSP CENTRE	147, Route des Quatre Vents 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	OUI
TERRALYS	ZI des quatre vents Chemin des Carrières 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
DELAIS Raymond	route des 4 vents 18000 BOURGES	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
BOURGES PLUS	Route des 4 Vents 18000 Bourges	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON

## Extrait de Georisques

Depuis des données publiques de l'Etat disponibles sur le site [Georisques.gouv.fr](http://Georisques.gouv.fr)



<b>Réalisé en commande** par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	SAS NOTACOEUR
<b>Numéro de dossier</b>	LE CLOS D'AURON
<b>Date de réalisation</b>	22/10/2025
<b>Localisation du bien</b>	74-76-78 rue Jean-Jacques Rousseau 18000 BOURGES
<b>Section cadastrale</b>	EW 214, EW 215, EW 216
<b>Altitude</b>	130.61m
<b>Données GPS</b>	Latitude 47.076927183675 - Longitude 2.3855315961542
<b>Désignation du vendeur</b>	NEXITY
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	



Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques (ERP) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique.

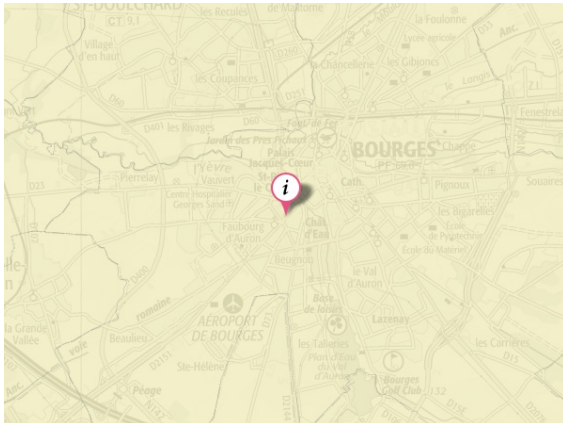


Risques	Concerné	Détails
Radon	<b>Oui</b>	Niveau : 1
TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	<b>Oui</b>	1 TRI sur la commune
PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations	Non	0 PAPI sur la commune
Canalisations de matières dangereuses	Non	0 canalisation(s) dans un rayon de 1000 m
Installations industrielles rejetant des polluants	<b>Oui</b>	22 établissement(s) rejetant des polluants dans un rayon de 5000 m
Installations nucléaires	Non	0 installation(s) nucléaire(s) dans un rayon de 10000 m 0 centrale(s) nucléaire(s) dans un rayon de 20000 m

## Cartographies

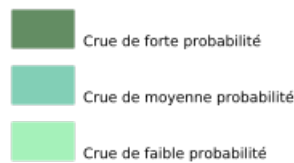
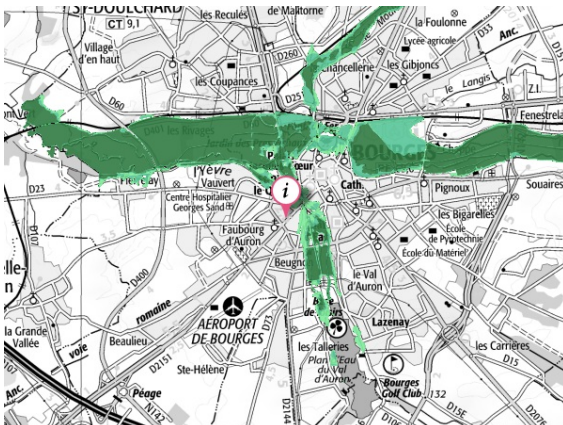
### Radon

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories. Celle-ci fournit un niveau de risque relatif à l'échelle d'une commune, il ne présage en rien des concentrations présentes dans votre habitation, celles-ci dépendant de multiples autres facteurs (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur, etc.) (Source : IRSN).



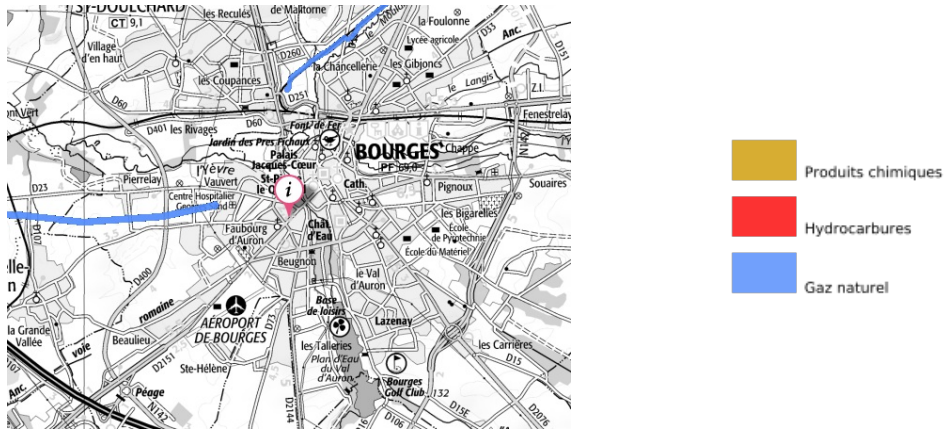
### Territoire à Risque important d'Inondation - TRI

Cette carte (Territoires à Risques importants d'Inondations – TRI) représente des zones pouvant être inondées. Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'inondation passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : évènement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.



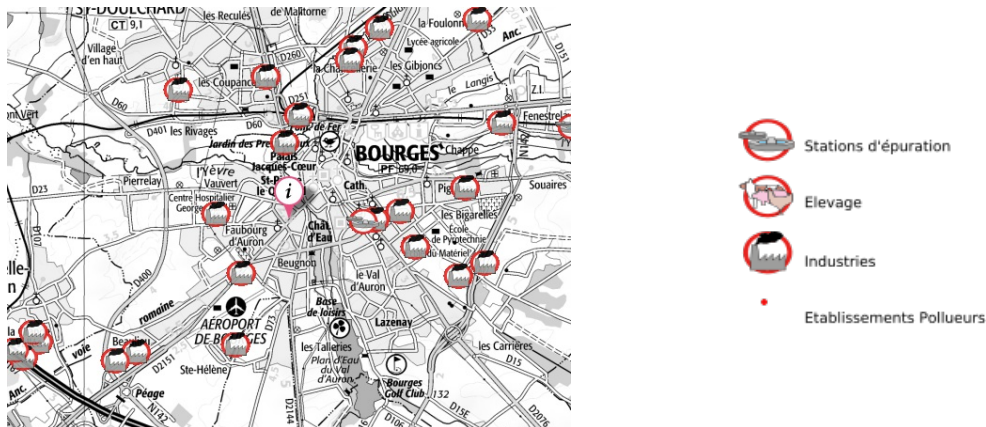
## Canalisations de matières dangereuses

La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



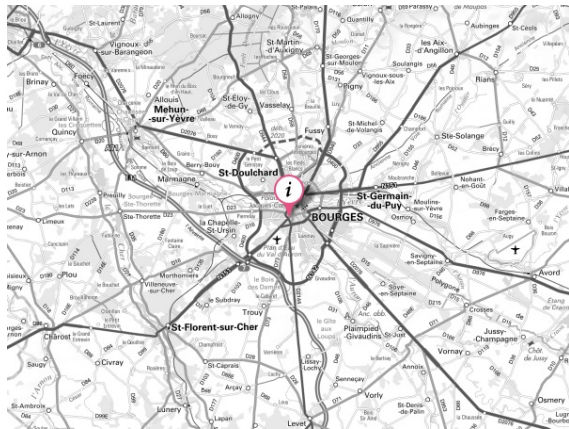
## Installations industrielles rejetant des polluants

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon de 5km a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information.



## Installations nucléaires

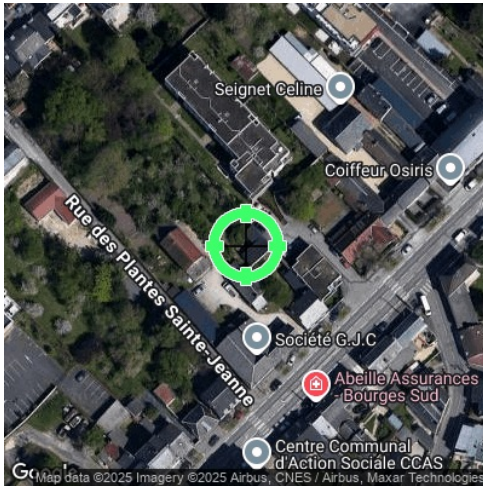
La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Le rayon choisi a été déterminé en fonction de la pertinence de diffusion de cette information et de l'obligation de diffusion.



- Autres activités industrielles
- Démantèlement
- Démantèlement avec risque iode
- Activités de recherche
- Activités de recherche avec risque iode
- Cycle du combustible
- Cycle du combustible avec risque iode
- Gestion des déchets radioactifs
- Gestion des déchets radioactifs avec risque iode
- Centrale nucléaire de production d'électricité
- Centrale nucléaire de production d'électricité avec risque iode

## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



<b>Réalisé en commande* par</b>	Media Immo
<b>Pour le compte de</b>	SAS NOTACOEUR
<b>Numéro de dossier</b>	LE CLOS D'AURON
<b>Date de réalisation</b>	22/10/2025

<b>Localisation du bien</b>	74-76-78 rue Jean-Jacques Rousseau 18000 BOURGES
<b>Section cadastrale</b>	EW 214, EW 215, EW 216
<b>Altitude</b>	130.61m
<b>Données GPS</b>	Latitude 47.076927 - Longitude 2.385532

<b>Désignation du vendeur</b>	NEXITY
<b>Désignation de l'acquéreur</b>	

\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

### EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Non exposé	EW 214, EW 215, EW 216
------------	------------------------

### SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Nuisances Sonores Aériennes**  
 Imprimé Officiel (feuille rose/violette)  
 Cartographie  
 Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes

## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ mis à jour le \_\_\_\_\_

**Adresse de l'immeuble**

74-76-78 rue Jean-Jacques Rousseau  
18000 BOURGES

**Cadastre**

EW 214, EW 215, EW 216

**Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)**

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB 1 oui  non

révisé

approuvé

date \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation 2 oui  non

<sup>2</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB 1 oui  non

révisé

approuvé

date \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> si oui, nom de l'aérodrome :

**Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit**

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A <sup>1</sup>  
forte

zone B <sup>2</sup>  
forte

zone C <sup>3</sup>  
modérée

zone D <sup>4</sup>

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

**Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte**

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>  
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de BOURGES

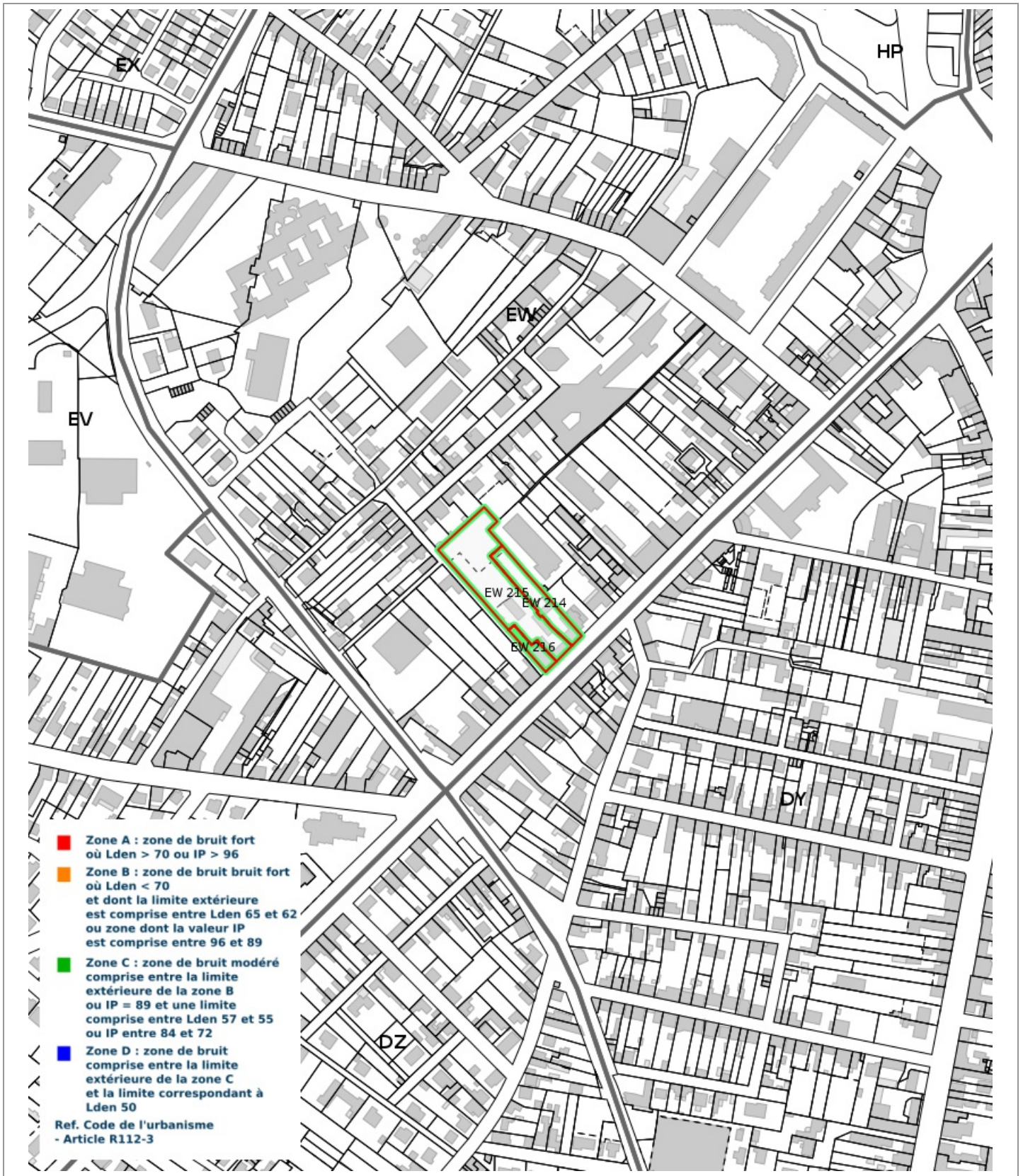
**Vendeur - Acquéreur**

Vendeur	NEXITY		
Acquéreur			
Date	22/10/2025	Fin de validité	22/04/2026

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

## Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



## Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodomes



### PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004